



Bulletin Officiel

N°7668 Jeudi 06 août 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- INITIEE PAR LA SOCIETE « B.A GLASS B.V »

3

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

9

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS

15

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

19

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

23

AVIS DES SOCIETES

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE, SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : <https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm>

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2026

- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV PLUS

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- FA ANAVA SEED FUND
- FA SOCIAL BUSINESS
- FCPR CAPITAL RETOURNEMENT
- FCPR ESSOR FUND
- FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- initiée par la société « B.A GLASS B.V »

Par décision n° 42 du 31 juillet 2026, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « B.A GLASS B.V », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société « B.A GLASS B.V » (société à responsabilité limitée de droit néerlandais), est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Intermédiaires en bourse chargés du dossier :

- ✓ MAC SA en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au Green Center- Bloc C 2^{ème} étage. Rue du Lac constance –1053 Les Berges du Lac–, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.
- ✓ Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis à l'Immeuble Integra. Centre Urbain Nord –1082 Tunis Mahrajène–, est l'établissement chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

-La société « B.A GLASS B.V » détient directement **16 205 315** actions représentant **41,28%** du capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–.

-La société « B.A GLASS B.V » détient indirectement une action SOTUVER (action détenue par M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société).

-La société « B.A GLASS B.V » a déclaré agir de concert avec le Groupe BAYAHY qui détient **16 205 315** actions représentant **41,28%** du capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société « B.A GLASS B.V » vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–qu'elle ne détient pas, soit **6 843 844** actions représentant **17,43%** du capital de la société. La société « B.A GLASS B.V » s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

Il convient de noter que les actionnaires personnes physiques et morales appartenant au Groupe BAYAHY détenant 16 205 315 actions (soit 41,28% des droits de vote de la société), ont manifesté, individuellement, par écrit, leurs décisions de ne pas céder leurs actions dans le cadre de l'offre en question.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **13,390 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB, soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société « B.A GLASS B.V » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°12 du 02 avril 2026 :

- Autorisant la société à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER-. L'opération en question a été réalisée en date du 16 avril 2026 et a porté sur l'acquisition par la société « B.A GLASS B.V » de **16 204 636** actions SOTUVER représentant **41,280990%** du capital de ladite société.
- Soumettant la société « B.A GLASS B.V » à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :**1- Politique industrielle :**

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique industrielle de la SOTUVER.

2- Politique financière :

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique financière de la SOTUVER.

3- Politique sociale :

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique sociale de la SOTUVER.

4- Intentions vis-à-vis du marché boursier :

L'acquéreur n'a pas l'intention de procéder à une Offre Publique de Retrait. Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, la société « B.A GLASS B.V » viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société SOTUVER, elle s'engage à rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché (minimum 10 % du capital) et ce, en vue de maintenir la cotation des titres de la société visée.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et le Groupe BAYAH

Un accord de vente et d'achat d'actions a été signé en date du 16 décembre 2025 entre la société « B.A GLASS B.V » et le Groupe BAYAH. Les parties sont convenues de la cession d'un bloc de 16 204 636 actions, d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 41,28% du capital de la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER ». Cette opération vise à maintenir une participation

égale entre la société « B.A GLASS B.V » et le Groupe BAYAHY au sein du capital de la SOTUVER et ce, dans une volonté de gestion paritaire et de co-contrôle de la société.

Conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires et de la déclaration d'intention, la parité est prévue dans la répartition du capital social, sans pour autant être retenue pour la composition du Conseil d'Administration.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **05 août 2026 au 26 août 2026 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leurs intermédiaires agréés administrateurs jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **26 août 2026**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions SOTUVER sera suspendue durant les séances de bourse du **03 août 2026 et du 04 août 2026, et reprendra à partir du 05 août 2026**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER »

- **Siège social :** Zone industrielle Djebel Elouest, Route Zaghuan Km 21, -1111 Bir Mcharga- BP 48, Tunisie.

- **Téléphone :** (+216) 72 640 650 - **Fax :** (+216) 72 640 701

- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Législation :** La Société est régie par le code des sociétés commerciales. Elle est également régie par la loi N° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement.

- **Date de constitution :** 01/10/1963.

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité** : Tunisienne

- **Objet social (Article 3 des statuts)** :

La société a pour objet :

- Toute étude technique, économique, financière et commerciale ayant pour but la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tout article en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre, ainsi que la fabrication chimiques annexes ou connexes à l'industrie du verre.
- L'implantation, la construction, l'installation, l'acquisition, la gestion et l'exploitation de toutes les industries relatives à la fabrication des articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre de produits chimiques annexes ou connexes ainsi que toute opération commerciale y afférente.
- D'une façon générale, toute opération industrielle, commerciale, mobilière, immobilière, financière se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus visés.

- **Identifiant unique** : 0002443J

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat
M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago	Lui - même	Président ⁽¹⁾	2026-2028 ⁽²⁾
M. Yahia BAYAH	Lui - même	Administrateur	2024-2026 ⁽³⁾
M. Abdelaziz RASSAA	Lui - même	Administrateur indépendant	2024-2026 ⁽³⁾
M. DE SOUSA ARAUJO SOARES Alberto ⁽⁴⁾	Lui - même	Administrateur	2024-2026
M. Khaled BAYAH	Lui - même	Administrateur	2026-2028 ⁽⁵⁾
Mme. ANA ISABEL DUARTE MONTEIRO MOREIRA	Elle - même	Administrateur	2026-2028 ⁽⁵⁾

(1) Le Conseil d'Administration de la SOTUVER tenu le 07/07/2026 a décidé de nommer M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago en tant que Président du Conseil d'Administration pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

(2) Le Conseil d'Administration réuni en date du 13/04/2026 (à 10H00) a pris acte de la démission de M. Taieb BAYAH de son mandat d'administrateur prenant effet à compter de la date de l'enregistrement en bourse de l'acquisition par BA Glass BV de 41,28% du capital social de la SOTUVER et a décidé d'accepter ladite démission et de coopter à compter de cette même date et en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026.

La même Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026 a renouvelé le mandat de M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028.

(3) Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/06/2024.

(4) Le Conseil d'Administration réuni en date du 13/04/2026 (à 9H00) a pris acte des démissions de la CFI et de M. Khaled BAYAH de leur mandat d'administrateur prenant effet à compter de la date de l'enregistrement en bourse de l'acquisition par BA Glass BV de 41,28% du capital social de la SOTUVER et a décidé d'accepter lesdites démissions et à coopter, à compter de cette même date et en remplacement des administrateurs démissionnaires, les personnes suivantes :

-M. DE SOUSA ARAUJO SOARES Alberto ;

-M. SARAIVA CRUZ DE VALADARES COELHO Reinaldo José.

et ce, pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs.

Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026.

(5) L'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026 a nommé M. Khaled BAYAH et Mme. ANA ISABEL DUARTE MONTEIRO MOREIRA en tant que nouveaux administrateurs et ce, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028.

NB : Il est à signaler que la SOTUVER s'est engagée, en date du 05/06/2026, à lancer, au cours de l'année 2026, deux appels à candidature : un premier pour la désignation d'un administrateur indépendant et un second pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce, conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse.

Direction :

Membres	Qualité	Mandat
M. Khaled BAYAH*	Directeur Général	2026-2030
M. Skander CHAOUACH**	Directeur Général Adjoint	2025-2026

*Constatant l'expiration du mandat de M. Khaled BAYAH en qualité de Directeur Général de la société, le Conseil d'Administration réuni en date du 22/04/2026 a décidé de renouveler ledit mandat pour une période de 4 ans à compter de l'enregistrement en bourse de l'opération de cession de 41,28% du capital social de la SOTUVER au profit de BA Glass BV intervenu le 16/04/2026.

**Nomination par le Conseil d'Administration du 08/09/2025 pour une durée d'une année à compter du 08/09/2025 au 08/09/2026.

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société « AMC Ernst & Young Tunisie » représentée par M.Achref Guermech, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	EY Tower, Avenue Fadhel Ben Achour. Centre Urbain Nord. 1003 Tunis. Tel : (+216) 31 342 111 Fax : (+216) 70 164 810	2025 - 2027*
Société « Conseil Audit Formation (PwC) »** représentée par Mme. Abir MATMATI, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Immeuble The Screen. Lotissement Les Pins. Zone Nord Est. Les Berges du Lac II. 1053 Tunis. Tel : (+216) 71 160 000 Fax : (+216) 71 861 789	2026 - 2028

* Mandat renouvelé par l'AGO du 20/06/2025. Ledit mandat expire à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

**Nommé par l'AGO du 07/07/2026 dont le mandat expire à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028 et ce, en remplacement de la société « InFirstAuditors » représentée par M. Mohamed TRIKI.

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 39 254 475 dinars
- **Valeur nominale** : 1 dinar
- **Nombre total des droits de vote** : 39 254 475 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 39 254 475 actions
- **Nombre d'actionnaires** : 3 124 actionnaires.
- **Structure du capital de la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER » à la date du dépôt du projet de l'OPA obligatoire :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
B.A GLASS B.V	16 205 315	16 205 315	41,28%	16 205 315	41,28%
Groupe BAYAH	16 205 315	16 205 315	41,28%	16 205 315	41,28%
M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago	1	1	0,00%	1	0,00%
Autres	6 843 844	6 843 844	17,43%	6 843 844	17,43%
Total	39 254 475	39 254 475	100,00%	39 254 475	100,00%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société SOTUVER arrêtés au 31 décembre 2025 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7642 du mercredi 01/07/2026.

4-2 Etats financiers consolidés du groupe SOTUVER arrêtés au 31 décembre 2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7642 du mercredi 01/07/2026.

4-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société SOTUVER arrêtés au 30/06/2026 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7659 du vendredi 24/07/2026.

5- Entreprises comprises dans la consolidation :

Société	Siège social	Pourcentage de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
SOTUVER SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1111 Zaghounan - Tunisie	100%	Mère	Intégration Globale
VETRO MEDITERRANEO SARL	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1100 Zaghounan - Tunisie	80%	Filiale	Intégration Globale
SABLES VERRIERS DE TUNISIE SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1141 Zaghounan - Tunisie	65%	Filiale	Intégration Globale
ADRIAVETRO SARL	16, Via Marco Polo, 1666020 San Giovanni Teatino (Chieti) Abruzzes - Italie	75%	Filiale	Intégration Globale
SOTUVER GLASS INDUSTRIES SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghounan - Tunisie	100%	Filiale	Intégration Globale
SOTUVER GREEN SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghounan - Tunisie	100%	Filiale	Intégration Globale
OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS SA	Rue des Grains, Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghounan - Tunisie	45%	Entreprise associée	Mise en Equivalence

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية ، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوفية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقا لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهريّة على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاات متكررة أو غير مسوأة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier
--

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أن العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
 - الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛
 - تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.
- كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

2025 – AC – 027

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -» et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Chargaia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Kheireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEODIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEODIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEODIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2026

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 30 juin 2026 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 juin 2026, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 220 590 105 dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de 3 052 770 dinars. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 30 juin 2026, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 31,46% de l'actif au 30 juin 2026. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 29 juillet 2026
Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS Borhen CHEBBI

BILAN

30/06/2026

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	129 305 033	137 554 570	132 080 662
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		10 792 190	16 463 503	9 416 987
b - Obligations et Valeurs assimilées		118 512 843	121 091 067	122 663 675
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		91 285 072	81 805 734	59 706 137
a - Placements monétaires	3-3	21 895 846	20 710 155	18 970 077
b - Disponibilités	3-5	69 389 226	61 095 579	40 736 060
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0 (*)	0
AC 4 - Autres actifs	3-6	0	75 399 (*)	41 443
TOTAL ACTIF		220 590 105	219 435 703	191 828 242
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	157 840	245 503	181 275
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	267 656	291 244	310 439
TOTAL PASSIF		425 496	536 747	491 714
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	3-7	214 604 128	213 432 271	182 055 993
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	5 560 481	5 466 685	9 280 535
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 026	1 945	1 656
b - Sommes distribuables de la période		5 559 455	5 464 740	9 278 879
ACTIF NET		220 164 609	218 898 956	191 336 529
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		220 590 105	219 435 703	191 828 242

(*) Chiffres reclassés CF (note 3.6)

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2026

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Not es	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
PR 1 - Revenus du portefeuille – titres	3-2	2 074 672	4 125 704	2 145 404	4 092 648	8 231 592
a - Dividendes		63 523	63 523	79 044	79 044	79 044
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 011 149	4 062 181	2 066 360	4 013 604	8 152 548
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	1 417 930	2 677 361	2 861 517	3 860 065	10 104 931
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 492 602	6 803 065	5 006 920	7 952 713	18 336 523
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-11	-491 747	-951 399	-729 735	-1 141 673	-2 629 441
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 000 855	5 851 666	4 277 185	6 811 040	15 707 082
PR 3 - Autres produits		0	0	0	0	0
CH 2 - Autres charges	3-12	-83 748	-163 570	-119 622	-191 192	-431 689
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 917 107	5 688 096	4 157 564	6 619 848	15 275 393
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-103 448	-128 641	-1 207 490	-1 155 108	-5 996 513
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 813 659	5 559 455	2 950 073	5 464 740	9 278 880
PR 4 - Régularisation du résultat <u>d'exploitation (annulation)</u>		103 448	128 641	1 207 490	1 155 108	5 996 513
* Variation des +/- values potentielles sur titres		117 564	243 215	248 601	390 685	569 113
* +/- values réalisées sur cession des titres		18 099	124 467	0	0	438 708
* Frais de négociation de titres		0	0	0	0	-7
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 052 770	6 055 778	4 406 165	7 010 533	16 283 207

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
Au 30/06/2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation	3 052 770	6 055 778	4 406 165	7 010 533	16 283 207
a - Résultat d'exploitation	2 917 107	5 688 096	4 157 564	6 619 848	15 275 393
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	117 564	243 215	248 601	390 685	569 113
c - +/- values réalisées sur cession de titres	18 099	124 467	0	0	438 708
d - Frais de négociation de titres	0	0	0	0	-7
AN 2 - Distribution des dividendes	-10 403 053	-10 403 053	-19 024 128	-19 024 128	-19 024 128
AN 3 -Transaction sur le capital	3 329 440	33 175 355	28 914 199	104 767 529	67 932 428
a - Souscriptions	96 009 102	262 283 648	346 306 283	516 547 593	1 078 206 633
* Capital	91 687 496	248 791 075	327 045 402	486 570 483	1 028 280 684
* Régularisation des sommes non distrib.	122 768	215 241	345 456	397 319	1 553 235
* Régularisations des sommes distrib.	4 198 838	13 277 332	18 915 425	29 579 791	48 372 715
b - Rachats	-92 679 662	-229 108 293	-317 392 083	-411 780 064	-1 010 274 205
* Capital	-87 923 099	-216 603 210	-304 144 860	-392 279 098	-965 654 482
* Régularisation des sommes non distrib.	-128 897	-222 653	-412 319	-459 834	-1 943 974
- Régularisation des sommes distrib.	-4 627 666	-12 282 430	-12 834 904	-19 041 132	-42 675 749
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 020 843	28 828 080	14 296 236	92 753 934	65 191 507
AN 4 - Actif Net					
a - En début de période	224 185 452	191 336 529	204 602 720	126 145 022	126 145 022
b - En fin de période	220 164 609	220 164 609	218 898 956	218 898 956	191 336 529
AN 5 - Nombre d'actions					
a - En début de période	2 073 932	1 793 865	1 880 520	1 174 687	1 174 687
b - En fin de période	2 111 024	2 111 024	2 106 935	2 106 935	1 793 865
Valeur liquidative	104.293	104.293	103.894	103.894	106.662
Dividende par action	5.173	5.173	6.241	6.241	6.241
AN 6 Taux de Rendement de la période	1.27%	2.63%	1.23%	2.56%	5.14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtées au 30/06/2026
(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/06/2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêt à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b.Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 30/06/ 2026 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 30/06/ 2026 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 30/06/ 2026 ne contient pas cette catégorie de BTA.*

c.Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

• **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste

« **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique «**PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à 129 305 033 Dinars contre 137 554 570 Dinars au 30/06/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026(*)	30/06/2025	31/12/2025
Coût d'acquisition	121 335 062	129 968 313	126 361 185
- Obligations et valeurs assimilées	112 441 288	115 066 697	118 589 276
- Titres OPCVM obligataires	8 893 774	14 901 616	7 771 909
Plus ou moins -values potentielles	2 575 718	2 154 075	2 332 503
-Obligations et valeurs assimilées	677 302	592 188	687 425
- Titres OPCVM obligataires	1 898 416	1 561 887	1 645 078
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	5 394 253	5 432 182	3 386 974
Total	129 305 033	137 554 570	132 080 662

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 2 074 672 Dinars pour la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 contre un montant de 2 145 404 Dinars pour la même période en 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.26 au 30.06.26	Période du 01.01.26 au 30.06.26	Période du 01.04.25 au 30.06.25	Période du 01.01.25 au 30.06.25	Période du 01.01.25 au 31.12.25
- Revenus des Obligations	171 622	623 560	280 831	917 202	1 688 467
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	1 839 527	3 438 621	1 785 529	3 096 402	6 464 081
- Revenus des titres OPCVM	63 523	63 523	79 044	79 044	79 044
Total	2 074 672	4 125 704	2 145 404	4 092 648	8 231 592

3-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste enregistre un solde 21 895 846 au 30/06/2026 un solde contre 20 710 155 dinars au 30/06/2025 et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Certificats de dépôts	21 892 277	20 706 550	18 966 760
Intérêts courus sur certificats de dépôts	3 569	3 605	3 317
TOTAL	21 895 846	20 710 155	18 970 077

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 417 930 Dinars pour la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 contre 2 861 517 Dinars pour la même période en 2025 et se détaillent ainsi :

Libellé	Période du 01.04.26 au 30.06.26	Période du 01.01.26 au 30.06.26	Période du 01.04.25 au 30.06.25	Période du 01.01.25 au 30.06.25	Période du 01.01.25 au 31.12.25
- Intérêts du compte courant	738 885	1 398 299	292 951	419 106	850 659
- Intérêts des Certificats de Dépôt	522518	915 257	2 008 421	2 516 682	7 098 584
-Intérêts des prises en pension	156 527	363 805	560 145	924 277	2 155 688
Total	1417 930	2 677 361	2 861 517	3 860 065	10 104 931

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à 69 389 226 Dinars contre 61 095 579 Dinars au 30/06/2025 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- Avoirs en banque	99 937 110	211 446 792	1 776 987
- Sommes à l'encaissement	630 624	46 506 025	91 743 662
- Sommes à régler	-31 916 237	-197 148 254	-52 962 494
- Intérêts courus/Cpte courant	737 729	291 016	177 905
Total	69 389 226	61 095 579	40 736 060

3-6 Autres actifs

Le solde de ce poste affiche un solde nul au 30/06/2026 contre 75 399 dinars au 30/06/2025 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- Retenue à la source sur BTA	0	75 399 (*)	41 443
Total	0	75 399	41 443

(*) Les retenues à la source sur BTA au 30/06/2025 ont été reclassées de la rubrique « Créances d'exploitation » vers la rubrique « Autres actifs ».

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/03/2026	
- Montant	210 710 197
- Nombre de titres	2 073 932
- Nombre d'actionnaires	759
Souscriptions réalisées	
- Montant	91 810 264
- Nombre de titres	903 431
- Nombre d'actionnaires nouveaux	133
Rachats effectués	
- Montant	88 051 996
- Nombre de titres	866 339
- Nombre d'actionnaires sortants	198
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	117 564
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	18 099
- Frais de négociation de titres	0
Capital au 30/06/2026	
- Montant	214 604 128
- Nombre de titres	2 111 024
- Nombre d'actionnaires	694

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Sommes distribuables de l'exercice en cours	5 559 455	5 464 740	9 278 879
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 026	1 945	1 657
Total	5 560 481	5 466 685	9 280 536

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à 157 840 Dinars contre un solde de 245 503 Dinars au 30/06/2025, détaillé comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- Gestionnaire	134 215	209 354	154 302
- Dépositaire	23 625	36 149	26 973
Total	157 840	245 503	181 275

3-10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 267 656 Dinars au 30/06/2026 contre un solde de 291 244 Dinars au 30/06/2025 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- Honoraires à payer (CAC)	12 407	18 441	36 085
- Dividende à payer exercice 2002	17159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	736	736	736
- Dividende à payer exercice 2013	763	763	763
- Dividende à payer exercice 2014	6 631	6 631	6 631
- Dividende à payer exercice 2015	2 892	2 892	2 892
- CMF à payer	18802	29 626	21 915
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	16940	13 441	30 246
- TCL à régulariser	11808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916	916
- Etat taxes à payer	19017	29 246	21 704
TOTAL	267 656	291 244	310 439

1- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 491 747 Dinars pour la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 contre 729 735 Dinars pour la même période en 2025 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.26 au 30.06.26	Période du 01.01.26 au 30.06.26	Période du 01.04.25 au 30.06.25	Période du 01.01.25 au 30.06.25	Période du 01.01.25 au 31.12.25
- Rémunération du gestionnaire	421 498	815 485	625 487	978 577	2 253 807
- Rémunération du dépositaire	70 249	135 914	104 248	163 096	375 634
Total	491 747	951 399	729 735	1 141 673	2 629 441

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 83 748 Dinars pour la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 contre 119 622 Dinars pour la même période en 2025 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.26 au 30.06.26	Période du 01.01.26 au 30.06.26	Période du 01.04.25 au 30.06.25	Période du 01.01.25 au 30.06.25	Période du 01.01.25 au 31.12.25
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	16 205	32 233	17452	34 712	70 000
- Redevance CMF	59 033	114 214	87 603	137 056	315 659
-Autres charges/ Services bancaires	18	431	15	467	491
- TCL	8 492	16 692	14 551	18 956	45 539
Total	83 748	163 570	119 622	191 191	431 689

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion» au titre du deuxième trimestre de l'année 2026 s'élève à 421498 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération d'« Attijari Bank » au titre du deuxième trimestre de l'année 2026 s'élève à 70 249 dinars.

Attijari Obligataire SICAV
Société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01
Paru au JORT N°: 59 du 24/07/01
Annexe I

Portefeuille Titres Placements monétaires et Dépôts à terme Au 30-06-2026

Désignation Du Titre			Coût d'acquisition	Valeur au 30-06- 2026	% Actif
CODE ISIN	Obligations		17 125 000.000	17 889 297.468	8.11%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	23 000	1 380 000.000	1 430 094.378	0.65%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	27 000	1 620 000.000	1 678 806.444	0.76%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	10 000	400 000.000	411 690.959	0.19%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CAT B	20 000	2 000 000.000	2 123 274.521	0.96%
TNHOASGSR95	ATL 2025-1	20 000	2 000 000.000	2 129 442.192	0.97%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	15 000	900 000.000	953 611.398	0.43%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASING 2024-1	20 000	1 200 000.000	1 227 879.452	0.56%
TNIPE0BZ0LR6	TUNISIE LEASING 2024-2	10 000	800 000.000	852 839.452	0.39%
TNATYLMQMS1D3	UBCI SUB 2025-2	25 000	2 500 000.000	2 584 186.302	1.17%
TN0003900263	UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	225 000.000	234 600.165	0.11%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021 CAT A	30 000	1 200 000.000	1 216 293.314	0.55%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	40 000	2 400 000.000	2 536 172.281	1.15%
TNAGSVAWF5T2	HL 2023-01	12 500	500 000.000	510 406.610	0.23%
CODE ISIN	BTA & OBLIGATIONS ETAT		95 316 287.540	100 623 545.104	45.62%
TN0008000580	BTA 6,3 % OCTOBRE 2026	400	369 880.000	413 199.961	0.19%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	3 636	3 347 665.200	3 644 804.384	1.65%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	500	475 150.000	501 210.725	0.23%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	270	256 581.000	270 653.790	0.12%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	15	14 352.000	15 036.322	0.01%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1 039 390.000	1 102 231.571	0.50%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	4 350	4 140 808.500	4 353 089.686	1.97%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 000	4 900 900.000	5 033 144.686	2.28%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 728	5 633 659.840	5 769 993.907	2.62%
TN0008000895	EMP NAT 2021 T2 CB	50 000	5 000 000.000	5 297 994.521	2.40%
TNSUXW7EBUQ0	EMP NAT 2021 T3 CA TV	155	736.250	804.442	0.00%
TN5QHXZ8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 018 000.000	2 102 203.247	0.95%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF	539	40 020.750	40 939.707	0.02%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT 2022 T2 CA TF	9 585	46 008.000	47 291.507	0.02%
TNLI8MDN3K59	EMP NAT 2024 T1 CA TF	3 488	33 136.000	34 760.346	0.02%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024 T4 CB TF	300 000	30 000 000.000	31 320 986.302	14.20%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	380 000	38 000 000.000	40 675 200.000	18.44%
CODE ISIN	TITRES OPCVM		8 893 773.934	10 792 189.861	4.89%
TNR7VU6134G3	AFC AMANETT SICAV	31 409	3 376 656.849	3 506 280.897	1.59%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	993	1 100 844.765	1 035 266.052	0.47%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	34 565	4 000 186.660	5 823 027.290	2.64%
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	2 543	416 085.660	427 615.622	0.19%
CODE ISIN	Certificat de dépôts		21 892 276.729	21 895 846.255	9.93%
	CD30/06/26_30J_22MD_ATTIJARIB				
TN1PR3SGGQI4	ANK_7.39%	1	21 892 276.729	21 895 846.255	9.93%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et			143 227		
Dépôts à terme			338.203	151 200 878.688	68.54%

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 99.870.740, un actif net de D : 98.076.777 et un bénéfice de la période de D : 3.656.871.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 23 juillet 2026

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem
1002 – Tunis

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS **ARRETES AU 30 JUIN 2026**

Bilan

Etat de résultat

Etat de variation de l'actif net

Notes aux états financiers trimestriels

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2026

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	50 741 272	34 479 406	41 267 239
Actions et droits rattachés		9 920 239	5 521 724	6 921 498
Obligations et valeurs assimilées		36 253 106	27 130 432	31 138 609
Tires des Organismes de Placement Collectif		4 567 927	1 827 249	3 207 132
Placements monétaires et disponibilités		49 056 190	22 293 668	30 747 984
Placements monétaires	5	49 056 190	22 293 668	30 747 984
Créances d'exploitation	6	73 277	676 355	450 406
TOTAL ACTIF		99 870 740	57 449 430	72 465 629
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	47 812	26 928	35 915
Autres créditeurs divers	8	1 746 151	8 996	18 074
TOTAL PASSIF		1 793 963	35 924	53 989
ACTIF NET				
Capital	9	95 544 258	55 723 581	68 342 724
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 532 519	1 689 925	4 068 916
ACTIF NET		98 076 777	57 413 506	72 411 640
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		99 870 740	57 449 430	72 465 629

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	10	792 251	1 414 639	601 254	829 384	2 015 164
Revenus des obligations et valeurs assimilées		668 472	1 290 860	450 809	678 939	1 769 534
Revenus des actions		95 727	95 727	150 445	150 445	245 630
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		28 052	28 052	-	-	-
Revenus des placements monétaires	11	483 213	906 146	266 584	642 963	1 310 673
Revenus des prises en pension	12	186 856	351 568	106 770	345 252	615 643
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 462 320	2 672 354	974 607	1 817 600	3 941 481
Charges de gestion des placements	13	(139 572)	(259 821)	(80 308)	(158 525)	(353 669)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 322 748	2 412 533	894 299	1 659 074	3 587 812
Autres charges	14	(32 204)	(58 400)	(18 732)	(37 656)	(81 392)
Contribution Sociale de Solidarité		(125)	(248)	(126)	(248)	(500)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 290 419	2 353 885	875 441	1 621 170	3 505 920
Régularisation du résultat d'exploitation		126 044	178 634	65 020	68 755	562 996
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 416 464	2 532 519	940 461	1 689 925	4 068 916
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(126 044)	(178 634)	(65 020)	(68 755)	(562 996)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 510 173	2 247 776	386 799	977 219	2 487 205
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		862 893	958 319	409 580	414 814	599 814
Frais de négociation de titres		(6 614)	(8 036)	(4 000)	(8 385)	(10 566)
RESULTAT DE LA PERIODE		3 656 871	5 551 944	1 667 820	3 004 817	6 582 372

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 656 871	5 551 944	1 667 820	3 004 817	6 582 372
Résultat d'exploitation	1 290 419	2 353 885	875 441	1 621 170	3 505 920
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 510 173	2 247 776	386 799	977 219	2 487 205
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	862 893	958 319	409 580	414 814	599 814
Frais de négociation de titres	(6 614)	(8 036)	(4 000)	(8 385)	(10 566)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	7 667 125	20 113 193	1 956 900	30 886 742	42 307 322
Souscriptions					
- Capital	32 682 914	62 818 769	13 862 658	54 007 031	87 243 856
- Régularisation des sommes non distribuables	4 493 387	4 672 259	2 819 305	2 852 643	5 854 197
- Régularisation des sommes distribuables	(1 093 876)	890 319	(1 555 146)	496 261	2 246 351
Rachats					
- Capital	(25 671 960)	(44 130 240)	(12 123 698)	(24 593 234)	(47 782 987)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 268 014)	(3 426 229)	(1 390 500)	(1 448 452)	(3 570 740)
- Régularisation des sommes distribuables	524 673	(711 685)	344 282	(427 506)	(1 683 355)
VARIATION DE L'ACTIF NET	11 323 995	25 665 136	3 624 719	33 891 560	48 889 694
ACTIF NET					
En début de période	86 752 781	72 411 640	53 788 786	23 521 946	23 521 946
En fin de période	98 076 777	98 076 777	57 413 506	57 413 506	72 411 640
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	994 308	849 206	687 634	308 246	308 246
En fin de période	1 081 424	1 081 424	711 473	711 473	849 206
VALEUR LIQUIDATIVE	90,692	90,692	80,697	80,697	85,270
TAUX DE RENDEMENT	3,95%	6,36%	3,16%	5,75%	11,74%

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 Juin 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2026 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Juin 2026.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026, à D : 50.741.272 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net
	Actions & droits rattachés		5 993 991	9 920 239	10,11%
TN0007670011	DELICE HOLDING	96 431	890 097	1 921 002	1,96%
TN0007620016	MPBS	160 604	880 372	1 759 899	1,79%
TN0005700018	POULINA G H	28 888	431 535	791 329	0,81%
TN0007610017	SAH LILAS	18 247	236 281	251 644	0,26%
TN0006060016	STAR	13 618	589 633	1 230 536	1,25%
TN0007440019	TELNET HOLDING	74 504	733 756	892 260	0,91%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	26 041	586 459	1 053 853	1,07%
TNQPQXR0DTH8	SMART TUNISIE	19 602	304 987	554 893	0,57%
TN0006530018	SOTETEL	15 577	358 926	413 460	0,42%
TN0001000108	MONOPRIX	32 543	294 734	362 854	0,37%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	1 326	2 632	2 704	0,00%
TN0006560015	SOTUVER	20 400	600 580	581 318	0,59%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	2 000	84 000	104 486	0,11%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		3 736 446	4 567 927	4,66%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	12 290	1 614 569	1 665 676	1,70%
	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	250	1 520 510	2 069 487	2,11%
TN3A42G7RE72	FCP SMART TRAKER FUND	477	601 368	832 765	0,85%
	Obligations et valeurs assimilées		34 762 472	36 253 106	36,96%
	Obligations des sociétés		16 192 472	16 594 169	16,92%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	490	29 400	30 869	0,03%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	1 600 000	1 656 258	1,69%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	30	1 072	1 174	0,00%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	5 000	500 000	511 331	0,52%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	15 000	15 552	0,02%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	400	32 000	34 591	0,04%
TN632S5VO835	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	50 000	5 000 000	5 016 758	5,12%
TNRVE5COXCO6	TAYSIR 2026-1 TV	50 000	5 000 000	5 087 095	5,19%
TN000390263	UIB 2011/1 TR B	500	15 000	15 631	0,02%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	40 000	4 000 000	4 224 912	4,31%
	Obligations de l'Etat		18 570 000	19 658 936	20,04%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	85 000	8 500 000	8 880 008	9,05%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	100 700	10 070 000	10 778 928	10,99%
	Total		44 492 909	50 741 272	51,74%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				50,81%

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à D : 49.056.190 contre D : 22.293.668 au 30.06.2025, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net
	Comptes à termes		3 000 000	3 003 678	3,06%
	Compte à terme Amen Bank au 15/01/2027 au taux de 7,99% pour 2025 jours		3 000 000	3 003 678	3,06%
	Dépôt à vue		6 514 243	6 542 678	6,67%
	Amen bank pasteur		6 514 243	6 542 678	6,67%
	Certificats de dépôt		29 378 530	29 747 926	30,33%
TNQQE3CQ9K88	Certificat de dépôt QNB au 02/07/2026 au taux de 8,04% pour 10 jours	1 000 000	998 217	999 822	1,02%
TNM7HPO8X5F0	Certificat de dépôt QNB au 06/07/2026 au taux de 8,04% pour 10 jours	500 000	499 109	499 554	0,51%
TNV0FSMH05H3	Certificat de dépôt QNB au 10/07/2026 au taux de 8,04% pour 60 jours	500 000	494 711	499 207	0,51%
TNV9KQV05L71	Certificat de dépôt QNB au 06/10/2026 au taux de 8,24% pour 270 jours	500 000	476 719	491 636	0,50%
TN3BH4H7KM96	Certificat de dépôt QNB au 12/10/2026 au taux de 7,99% pour 270 jours	1 000 000	954 770	982 746	1,00%
TNU6PAX1BM4	Certificat de dépôt QNB au 13/10/2026 au taux de 7,99% pour 270 jours	500 000	477 385	491 289	0,50%
TN5UDZN9AKQ0	Certificat de dépôt QNB au 16/10/2026 au taux de 7,99% pour 270 jours	500 000	477 385	491 038	0,50%
TN548NE6VDW5	Certificat de dépôt QNB au 19/10/2026 au taux de 7,99% pour 270 jours	500 000	477 385	490 787	0,50%
TNN9RNG9SXT0	Certificat de dépôt QNB au 27/10/2026 au taux de 7,99% pour 270 jours	500 000	477 385	490 116	0,50%
TN7LIQ5J7UJ4	Certificat de dépôt QNB au 04/11/2026 au taux de 7,99% pour 280 jours	500 000	476 597	489 468	0,50%
TNZ41OG7XPC2	Certificat de dépôt BH au 11/08/2026 au taux de 8,48% pour 180 jours	2 000 000	1 934 919	1 985 176	2,02%
TNT2IGJHAZR3	Certificat de dépôt BH au 20/08/2026 au taux de 8,24% pour 120 jours	500 000	489 307	495 545	0,51%
TNKZSD0GNYR8	Certificat de dépôt BH au 31/08/2026 au taux de 8,39% pour 180 jours	1 000 000	967 791	989 085	1,01%
TN9VAGVQLI78	Certificat de dépôt BH au 14/09/2026 au taux de 8,39% pour 180 jours	1 500 000	1 451 687	1 479 869	1,51%
TN1M4OX86IM2	Certificat de dépôt BH au 30/09/2026 au taux de 8,39% pour 190 jours	1 000 000	966 078	983 753	1,00%
TN1YKNP9GLB0	Certificat de dépôt AMEN BANK au 04/07/2026 au taux de 6,99% pour 10 jours	500 000	499 225	499 767	0,51%
TNVS891H1X2	Certificat de dépôt BNA au 01/07/2026 au taux de 8,24% pour 90 jours	500 000	491 926	500 000	0,51%
TNUWQ7F5I2P7	Certificat de dépôt BNA au 06/07/2026 au taux de 8,24% pour 90 jours	1 000 000	983 853	999 103	1,02%
TNTNO1MCOVJ4	Certificat de dépôt BNA au 07/07/2026 au taux de 8,24% pour 90 jours	1 000 000	983 853	998 924	1,02%
TNVFTXFUC9K6	Certificat de dépôt BNA au 13/07/2026 au taux de 8,24% pour 90 jours	500 000	491 926	498 924	0,51%
TNUCYOT67Z65	Certificat de dépôt BNA au 14/07/2026 au taux de 8,24% pour 90 jours	3 500 000	3 443 484	3 491 837	3,56%
TNJEE9CWC191	Certificat de dépôt BNA au 29/07/2026 au taux de 8,24% pour 100 jours	500 000	491 049	497 494	0,51%
TNMM456VS7A3	Certificat de dépôt BNA au 06/10/2026 au taux de 8,24% pour 160 jours	1 000 000	971 737	982 866	1,00%
TN97KPLLR0K8	Certificat de dépôt BIAT au 07/07/2026 au taux de 7,99% pour 20 jours	1 500 000	1 494 697	1 498 409	1,53%
TN0IZZUSGHL8	Certificat de dépôt BIAT au 17/07/2026 au taux de 7,99% pour 60 jours	1 000 000	989 487	997 196	1,02%
TNHGUJVHK229	Certificat de dépôt BIAT au 12/08/2026 au taux de 7,99% pour 50 jours	1 000 000	991 220	992 625	1,01%
TN51B1U0S450	Certificat de dépôt BIAT au 18/08/2026 au taux de 7,99% pour 50 jours	1 000 000	991 220	991 571	1,01%
TN1R5UVBB7U9	Certificat de dépôt BIAT au 19/08/2026 au taux de 7,99% pour 50 jours	1 000 000	991 220	991 395	1,01%
TNDI0XYTQR2	Certificat de dépôt BIAT au 02/09/2026 au taux de 7,99% pour 70 jours	2 000 000	1 975 523	1 977 970	2,02%
TNTB14RZFKW6	Certificat de dépôt BIAT au 23/09/2026 au taux de 7,99% pour 90 jours	2 000 000	1 968 666	1 970 755	2,01%
	Créances sur opérations de pensions livrées		9 700 515	9 761 909	9,95%
	Pension livrée BIAT au 10/07/2026 (30 jours) au taux de 7,99%		4 900 057	4 922 895	5,02%
	Pension livrée BIAT au 16/07/2026 (90 jours) au taux de 7,99%		1 200 033	1 220 008	1,24%
	Pension livrée BIAT au 20/07/2026 (91 jours) au taux de 7,99%		200 029	203 225	0,21%
	Pension livrée BIAT au 27/07/2026 (91 jours) au taux de 7,99%		500 019	507 233	0,52%
	Pension livrée BIAT au 31/07/2026 (92 jours) au taux de 7,99%		100 046	101 423	0,10%
	Pension livrée BIAT au 06/08/2026 (90 jours) au taux de 7,99%		150 069	151 868	0,15%
	Pension livrée BIAT au 07/08/2026 (88 jours) au taux de 7,99%		100 092	101 225	0,10%
	Pension livrée BIAT au 27/08/2026 (90 jours) au taux de 7,99%		400 050	402 980	0,41%
	Pension livrée BIAT au 22/09/2026 (84 jours) au taux de 7,99%		1 100 031	1 100 275	1,12%
	Pension livrée BIAT au 22/09/2026 (90 jours) au taux de 7,99%		200 078	200 389	0,20%
	Pension livrée BIAT au 25/09/2026 (88 jours) au taux de 7,99%		850 011	850 388	0,87%
	Total général		48 593 287	49 056 190	50,02%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				49,12%

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à D : 73.277 contre D : 676.355 à la même date de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	676 353	-
Cessions titres à encaisser	73 275	-	450 404
Autres Créances d'Exploitation	2	2	2
Total	73 277	676 355	450 406

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2026 à D : 47.812 contre D : 26.928 au 30.06.2025, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Gestionnaire	23 906	13 464	17 958
Distributeur	23 906	13 464	17 958
Total	47 812	26 928	35 915

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2026 à D : 1.746.151 contre D : 8.996 au 30.06.2025, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Redevance CMF	8 035	4 526	6 036
Retenues à la source à payer	4 818	2 712	3 380
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 606 208	-	7 075
TCL	1 677	1 510	1 082
Achats titres à décaisser	125 062	-	-
Contribution sociale de solidarité	351	248	500
Total	1 746 151	8 996	18 074

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Juin 2026, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2025

Montant	68 342 724
Nombre de titres	849 206
Nombre d'actionnaires	831

Souscriptions réalisées

Montant	62 818 769
Nombre de titres émis	780 567
Nombre d'actionnaires nouveaux	296

Rachats effectués

Montant	(44 130 240)
Nombre de titres rachetés	(548 349)
Nombre d'actionnaires sortants	(78)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 247 776
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	958 319
Régularisation des sommes non distribuables	133 372
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A) 4 068 916
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	1 112 658
Frais de négociation de titres	(8 036)

Capital au 30-06-2026

Montant	95 544 258
Nombre de titres	1 081 424
Nombre d'actionnaires	1 049

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 Mai 2026.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 792.251, pour la période allant du 01.04 au 30.06.2026 contre D : 601.254 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2025 et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	285 906	602 837	104 309	148 933	538 496
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts des BTA et emprunt national	382 566	688 023	346 501	530 006	1 231 038
<u>Dividendes</u>					
- Dividendes des actions	95 727	95 727	150 445	150 445	245 630
- Dividendes des OPCVM	28 052	28 052	-	-	-
TOTAL	792 251	1 414 639	601 254	829 384	2 015 164

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2026 à D : 483.213 contre D : 266.584 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2025, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	28 382	45 617	3 635	27 447	41 157
Intérêts des certificats de dépôt	451 154	856 852	211 028	462 157	1 116 157
Intérêts des comptes à terme	3 678	3 678	51 920	151 722	151 722
Intérêts des BTCT	-	-	-	1 638	1 638
TOTAL	483 213	906 146	266 584	642 963	1 310 673

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2026 à D : 186.856, contre : 106.770 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2025, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	186 856	351 568	106 770	345 252	615 643
TOTAL	186 856	351 568	106 770	345 252	615 643

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2026 à D : 139.572, contre D : 80.308 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Commission de gestion	69 786	129 911	40 154	79 263	176 834
Commission de distribution	69 786	129 911	40 154	79 263	176 834
TOTAL	139 572	259 821	80 308	158 525	353 669

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01.04 au 30.06.2026, à D : 32.204 contre D : 18.732 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Redevance CMF	23 457	43 666	13 497	26 642	59 438
TCL	5 260	8 390	3 158	5 158	10 683
Autres	3 488	6 344	2 077	5 856	11 271
TOTAL	32 204	58 400	18 732	37 656	81 392

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem

1002 Tunis

Note 15 : Rémunération du gestionnaire , du dépositaire et du distributeur**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à "TUNISIE VALEURS."

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.



Anava Seed Fund

Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Messieurs les Administrateurs
de la société de gestion FLAT6 LABS TUNISIA
15, Rue de Carthage, Bab Bhar
Tunis 1002

1. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « Anava Seed Fund »

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « Anava Seed Fund », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 25.458.444DT, y compris un résultat d'exploitation négatif de l'exercice qui s'élève à 304.921DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « Anava Seed Fund », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du gestionnaire sur la gestion du fonds

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au gestionnaire du fonds, la société FLAT6 LABS TUNISIA.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire, la société FLAT6 LABS TUNISIA, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds d'amorçage Anava Seed Fund à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage Anava Seed Fund.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 juillet 2026

Conseil Audit Formation - CAF

Abir Matmti

Conseil Audit Formation
CAF
Membre du PwC Network
Immeuble The Springs 1053 Lac Pias
Les Berges du Lac II - 1053 Tunis - Tunisie
MF: 0024410 T / A / M / 000

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Note	31/12/2025	31/12/2024
AC 1 - Portefeuille titres		22 246 258	24 312 977
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC 1. a	20 436 751	23 254 046
d - Autres valeurs du portefeuille	AC 1. d	1 809 507	1 058 932
		3 162 755	2 387 372
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités			
a - Placements monétaires	AC 2	2 500 000	2 000 000
b - Disponibilités	AC 2	662 755	387 372
		94 856	234 575
AC 4 - Autres actifs			
a - Débiteurs divers	AC 4. a	94 856	234 575
TOTAL ACTIF		25 503 869	26 934 924
PASSIF			
PA 2 - Autres créiteurs divers	PA 2	45 425	105 164
TOTAL PASSIF		45 425	105 164
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	CP 1	31 071 445	32 137 840
CP 2 - Sommes distribuables	CP 2	(5 613 001)	(5 308 080)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(5 308 080)	(4 721 236)
b - Sommes distribuables de l' exercice		(304 921)	(586 844)
ACTIF NET		25 458 444	26 829 760
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		25 503 869	26 934 924

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

Désignation	Note	31.12.2025	31.12.2024
PR 1 - Revenus du portefeuille titres		61 971	20 000
a- Dividendes	PR1-a	11 396	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Revenus des autres valeurs	PR1-c	50 575	20 000
PR 2 - Revenus des placements monétaires	PR 2	170 105	73 539
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		232 076	93 539
CH 1 - Charges de gestion des placements	CH 1	418 488	475 427
REVENU NET DES PLACEMENTS		(186 413)	(381 888)
PR 3 - Autres produits	PR 3	453	464
CH 2 - Autres charges	CH 2	118 962	205 420
RESULTAT D'EXPLOITATION		(304 921)	(586 844)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(304 921)	(586 844)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	PR 4	(2 802 895)	(2 242 435)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(500 000)	-
Frais de négociation		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(3 607 816)	(2 829 279)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(3 607 816)	(2 829 279)
a - Résultat d'exploitation	(304 921)	(586 844)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles surtitres	(2 802 895)	(2 242 435)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(500 000)	-
d - Frais de négociation de titres	-	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 236 500	1 899 000
a- Souscriptions		
Capital	2 236 500	1 899 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 371 316)	(930 279)
AN 4 - ACTIF NET	25 458 444	26 829 760
a - en début d'exercice	26 829 760	27 760 039
b - en fin d'exercice	25 458 444	26 829 760
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)	3 038	2 808
a - en début d'exercice (Parts A)	2 715	2 526
b-2 - en fin d'exercice (Parts A)	2 938	2 715
b-2 - en fin d'exercice (Parts B)	100	93
VALEUR LIQUIDATIVE		
VALEUR LIQUIDATIVE (Part A)	8 635,436	9 847,179
VALEUR LIQUIDATIVE (Part B)	853,737	986,175

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

Le fonds d'amorçage « Anava Seed Fund » régit par la loi n°2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application ainsi que le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, est constitué à l'initiative conjointe de la société Flat6Labs Tunisia et de Amen Bank.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 27 juillet 2017.

La gestion du fonds d'amorçage « Anava Seed Fund » est confiée au gestionnaire Flat6Labs Tunisia. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2,5% des montants souscrits, hors TVA.

Amen Bank assure les fonctions de dépositaire pour le fonds d'amorçage « Anava Seed Fund » en contrepartie de ses services, Amen Bank perçoit une rémunération égale à 0,1% hors impôts calculée sur la base de l'actif net à la date de clôture.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers du fonds d'amorçage « Anava Seed Fund » comprennent :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

3.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4. NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT

AC1-a Actions, valeurs assimilées et droit rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 436 751 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Désignation du titre	Cout d'acquisition	Plus/Moins value de l'exercice	Valeur au 31/12/2025	% actif net
Dabchy groupe	1 096 424	52 517	3 312 413	13,01%
ECHO	527 020	-	725 480	2,85%
Wattnow	477 521	-286 500	2 930 564	11,51%
CHANTIER	172 538	-	173 538	0,68%
Optimalogistic	178 245	-	189 728	0,75%
Vipay	200 000	-	100 000	0,39%
Fabskill	170 000	678 918	848 918	3,33%
Lifeye	320 000	-	2 187 600	8,59%
ARTIFY INC	200 000	-200 000	-	0,00%
SMART BOOKS	200 000	-139 468	140 056	0,55%
Tunisie Billet	250 000	125 000	250 000	0,98%
SQOIN	200 000	-100 000	100 000	0,39%
Orbitech	200 000	-13 846	313 506	1,23%
ATHENA-IO	200 000	-156 473	-	0,00%
Wanto TRIP	200 000	-	229 680	0,90%
Devolution	200 000	-225 334	-	0,00%
GO My Code	504 000	-304 639	2 719 521	10,68%
Gofield	200 000	4 481	282 640	1,11%
We Settle	200 000	-	200 000	0,79%
NEXT GEN SOLUTION	200 000	-	174 658	0,69%
FBS COMPANY	200 000	-	200 000	0,79%
Health care anywhere	450 000	-725 760	35 840	0,14%
NEBULABS	200 000	-76 865	610 477	2,40%
COGEMODE	200 000	-	100 000	0,39%
WE MOVE	200 000	-	100 000	0,39%
ESTORES FACTORY	200 000	-	100 000	0,39%
BUSINESS AND LIFE CONSULTING	200 000	-	317 861	1,25%
PROSERVY	200 000	-	200 000	0,79%
RESERV	200 000	-	325 237	1,28%
Konnect Networks	200 000	-837 671	200 000	0,79%
Finbudd	200 000	-	200 000	0,79%
Kumulus	1 400 000	-	1 400 000	5,50%
Negra Mobile solutions	200 000	-210 000	-	0,00%
Welinco	200 000	-200 000	-	0,00%
Slidzo SARL	200 000	-100 000	100 000	0,39%
DYNAMIC RATE SOLUTIONS	200 000	-	120 690	0,47%
Datasphera	200 000	-100 000	100 000	0,39%
AI REC	200 000	-	200 000	0,79%
Insight+	250 000	22 881	272 881	1,07%
Hackup	200 000	-100 000	100 000	0,39%
Istidama	200 000	74 863	274 863	1,08%
Bakomotors	400 000	-	400 000	1,57%
B QUBE	200 000	-	200 000	0,79%
KRIGA TECHNOLOGIE	600	-	600	0,00%
Vynd Solutions	451 852	-	-	0,00%
Creative Culinary	140 000	-	-	0,00%
Logis Technologies	140 000	-	-	0,00%
Délisolutions	140 000	-	-	0,00%
E-Robot Software	170 000	-	-	0,00%
Grabingo	170 000	-	-	0,00%
SEEMBA GAMING	170 000	-	-	0,00%
Tira Robot	170 000	-	-	0,00%
DATAVISION	200 000	-	-	0,00%
TRUST IT	200 000	-	-	0,00%
Technolabs	200 000	-	-	0,00%
UNIK CHIC	200 000	-	-	0,00%

Désignation du titre	Cout d'acquisition	Plus/Moins value de l'exercice	Valeur au 31/12/2025	% actif net
LAMMA CITY	250 000	-	-	0,00%
WE WORDK STUDIO	200 000	-	-	0,00%
I BEY DISTRIBUTION	200 000	-	-	0,00%
Evadam	200 000	-	-	0,00%
OTO Travel	250 000	-	-	0,00%
VIANET	250 000	-	-	0,00%
Virtual Auto	200 000	10 000	-	0,00%
AI-Diagnosis Vision	200 000	5 000	-	0,00%
TOTAL	16 298 200	-2 802 896	20 436 751	80,27%

AC1-d Autres valeurs

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 809 507DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
CCA ECHO	200 000	200 000
CCA KRIGA Technologie	950 000	250 000
LAMMA CITY	-	500 000
CCA WANTO TRIP	500 000	-
INTERET ECHO	128 932	108 932
INTERET WANTO TRIP	30 575	-
TOTAL	1 809 507	1 058 932

AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 500 000 DT au 31 décembre 2025 contre 2 000 000 DT au 31 décembre 2024. Il correspond aux certificats de dépôt.

AC2-b Disponibilité

Le solde de cette rubrique s'élève à 662 755 DT au 31 décembre 2025 contre 393 318 DT au 31 décembre 2024. Le détail de cette rubrique concerne les soldes en banque.

AC2-b Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève à 94 856 DT au 31 décembre 2025 contre 234 575 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
RS/Wattnow	-	1 582
Retenue sur revenus de capitaux imm	-	11 058
Produits à recevoir	82 238	443
Charges constatées d'avance	12 618	221 492
TOTAL	94 856	234 575

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 45 525 DT au 31 décembre 2025 contre 105 164 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Rémunération du dépositaire	20 000	40 000
Honoraires d'audit	19 002	19 002
Déclaration décembre	2 380	15 049
Honoraire comptabilité	1 906	953
Contribution CMF	1 410	1 410

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Autres charges à payer	727	-
FACTURES MEZOUI KNANI	-	24 398
MENA AUDIT ET ADVISORY	-	1 310
Compte Courant FLAT6LABS	-	3 041
TOTAL	45 425	105 164

CP1 Capital

Le capital s'élève à 31 071 445 DT au 31 décembre 2025 contre 32.137.840 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Capital Social	29 820 000	29 820 000
Capital souscrit non libéré	(337 500)	(2 574 000)
Plus-values potentielles sur titres	2 088 945	4 891 840
Moins-values réalisées sur titres	(500 000)	0
TOTAL	31 071 445	32 137 840

La structure de capital se présente comme suit :

Investisseurs	Nombre de parts	Valeur nominale	Montant des souscriptions (TND)	%	Partie libérée (TND)	Nombre de parts libérées	Partie Non Libérée (TND)
TAEF - Tunisian Amercian Enterprise Fund	1 200	10 000	12 000 000	40,24%	12 000 000	1 200	-
BIAT	600	10 000	6 000 000	20,12%	6 000 000	600	-
Meninx Holding	400	10 000	4 000 000	13,41%	4 000 000	400	-
Flat6Labs For Incubators	40	10 000	400 000	1,34%	400 000	40	-
IFC	282	10 000	2 820 000	9,46%	2 820 000	282	-
Sawari Ventures	450	10 000	4 500 000	15,09%	4 162 500	416	337 500
Total Parts A	2 972	10 000	29 720 000	99,66%	29 382 500	2 938	337 500
Flat6Labs Tunisia	100	1 000	100 000	0,34%	100 000	100	-
Total Parts B	100	1 000	100 000	0,34%	100 000	100	-
Total	3 072		29 820 000	100,00%	29 482 500	3 038	337 500

PR1-a Dividendes

Les dividendes s'élèvent à 11 396 DT au titre de l'exercice 2025 et se correspondent à ceux obtenus de la part de Tunisie Billet.

PR1-c Revenus des autres valeurs

Les revenus des autres valeurs s'élèvent à 50 575 DT au titre de l'exercice 2025 contre 20 000 DT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Intérêts CCA ECHO	20 000	20 000
Intérêts CCA Wantotrip	30 575	-
TOTAL	50 575	20 000

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 170 105 DT au titre de l'exercice 2025 contre 73 539 DT au titre de l'exercice 2024. Ils correspondent aux intérêts sur les certificats de dépôt.

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 418 488 DT au titre de l'exercice 2025 contre 465 427 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Management fees FLAT6LABS	390 888	455 427
Rémunération dépositaire AMEN BANK	27 600	20 000
TOTAL	418 488	475 427

PR3 Autres produits

Les autres produits s'élèvent à 453 DT au titre de l'exercice 2025 contre 464 DT au titre de l'exercice 2024.

CH2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 118 962 DT au titre de l'exercice 2025 contre 205 239 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Assurance professionnelle	26 814	28 519
SOTUGAR contribution	-	18 850
Contribution CMF	1 410	1 410
Services bancaires et assimilés	2 860	1 296
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	60 535	49 462
Impôts, taxes	27 261	-
Droits d'enregistrement et de timbre	18	25
Déplacement, mission et réception	-	29 184
Pertes extraordinaires	-	76 493
MINIMUM DE PERCEPTION	63	181
TOTAL	118 962	205 239

PR4 Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

La variation des plus (ou moins) value sur titres se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Dabchy groupe	52 517	276 534
Wattnow	-286 500	332 937
Fabskill	678 918	-
ARTIFY INC	-200 000	-
SMART BOOKS	-139 468	-
Tunisie Billet	125 000	-
SQOIN	-100 000	-
Orbitech	-13 846	-
ATHENA-IO	-156 473	-156 354
Devolution	-225 334	-
GO My Code	-304 639	-596 355
Gofield	4 481	-5 846
Health care Anywhere	-725 760	0
NEBULABS	-76 865	25 641
Konnect Networks	-837 671	795 991
Negra Mobile Solutions	-210 000	-
Welinco	-200 000	-
Slidzo SARL	-100 000	-
Datasphera	-100 000	-
Insight+	22 881	-
Hackup	-100 000	-
Istidama	74 863	-

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Virtual Auto	10 000	-100 000
AI-Diagnosis Vision	5 000	-200 000
PAYMEE	-	-496 938
deepra solution	-	-220 000
Vipay	-	-100 000
COGEMODE	-	-100 000
WE MOVE	-	-100 000
ESTORES FACTORY	-	-100 000
BUSINESS AND LIFE CONSULTING	-	117 861
TRUST IT	-	-200 000
Technolabs	-	-100 000
UNICK CHIC	-	-100 000
LAMMA CITY	-	-340 906
WE WORKS STUDIO	-	-100 000
REDNAKS	-	-200 000
Evadam	-	-100 000
Birdhouse	-	-100 000
OTO Travel	-	-250 000
VNET sarl	-	-125 000
TOTAL	-2 802 896	-2 242 435

Note 5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont nuls au 31 décembre 2025.

5.2 Données par part et ratios pertinents

Part A

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des placements	78,720	34,330
Charges de gestion des placements	141,950	174,500
Revenus nets des placement	-63,231	-140,170
Autres produits	0,154	0,170
Autres charges	40,351	75,400
Résultat d'exploitation	-103,428	-215,400
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-103,428	-215,400
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-950,735	-823,070
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-169,599	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	-1 120,333	-823,070
Résultat net de la période	-1 223,762	-1 038,470
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-1 120,333	-823,070
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuable de l'exercice	0,000	0,000
Distribution de dividendes	0,000	0,000
Valeur Liquidative	8 635,436	9 847,180
Ratios de gestion des placements		
Charges / Actif Net Moyen	0,020	0,018
Autres charges / Actif Net Moyen	0,004	0,008
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	-0,011	-0,037

Part B

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des placements	7,783	3,390
Charges de gestion des placements	14,034	17,220
Revenus nets des placement	-6,251	-13,830
Autres produits	0,015	0,020
Autres charges	3,989	7,440
Résultat d'exploitation	-10,225	-21,250
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-10,225	-21,250
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	-93,994	-81,210
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-16,767	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	-110,761	-81,210
Résultat net de la période	-120,986	-102,470
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-110,761	-102,470
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuable de l'exercice	0,000	0,000
Distribution de dividendes	0,000	0,000
Valeur Liquidative	853,737	980,890
Ratios de gestion des placements		
Charges / Actif Net Moyen	0,020	0,018
Autres charges / Actif Net Moyen	0,004	0,008
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	-0,011	-0,022

5.3 Rémunération du gestionnaire

Au cours de la période d'investissement, la société de gestion recevra annuellement (2,5%) des montants souscrits, hors TVA, avec une Commission de Gestion annuelle minimum de 440.000 DT. Postérieurement à la période d'investissement, la société de gestion recevra annuellement 2,5% des montants désinvestis (capital investi réduit par le coût d'acquisition des investissements sortis / radiés) avec un minimum de 250.000 DT, payés à l'avance sur une base semestrielle. La charge de l'exercice 2025 s'est élevée à 390 888 DT.

5.4 Rémunération du dépositaire

En contrepartie de ses services, le dépositaire recevra une rémunération annuelle égale à 0,1% hors impôts de la valeur de l'actif net du fonds évalué le 31 décembre de chaque année. La rémunération du dépositaire est payable à la fin de chaque trimestre sur présentation d'une facture. La charge de l'exercice 2025 s'est élevée à 27 600 DT.



Société d'expertise comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie

Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405

RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000

Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les membres du conseil d'administration de la société
United Gulf Financial Services – North Africa « UGFS – NA »
Gestionnaire du fonds d'amorçage « SOCIAL BUSINESS »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage «SOCIAL BUSINESS », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 5.583.038 un actif net de D : 5.474.932 et un déficit de la période de D : 505.724.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds D'amorçage « SOCIAL BUSINESS » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage « SOCAIL BUSINESS » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

En raison de l'absence de la majorité des états financiers actualisés des sociétés en portefeuille et de leurs rapports de commissariat aux comptes, et face à l'impossibilité de mettre en œuvre des procédures alternatives probantes, nous n'avons pas pu évaluer la situation financière de ces entités ni valider le

caractère raisonnable de leur valorisation à la clôture. Par conséquent, l'exactitude et l'exhaustivité des rémunérations qui y sont adossées n'ont pas pu être vérifiées.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds d'amorçage « SOCIAL BUSINESS » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds d'amorçage est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds d'amorçage « SOCIAL BUSINESS », de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage « SOCIAL BUSINESS ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en

réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 juillet 2026

FINOR

Karim DEROUICHE



SOCIAL BUSINESS**Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée****Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis****BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres et comptes rattachés	4	5 140 577	4 160 739 (*)
Actions et droits rattachés		3 594 577	2 580 518
Titres des Organismes de Placement Collectif		176 597	72 253
Obligations et valeurs assimilées		547 331	688 365
Autres valeurs		822 072	819 603
Placement monétaires et disponibilités		356 193	526 225 (*)
Placements monétaires	5	348 822	312 598 (*)
Disponibilités		7 370	213 627
Créances d'exploitation	6	86 269	58 620 (*)
TOTAL ACTIF		5 583 038	4 745 584
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	17 001	49 360
Autres créditeurs divers	8	91 105	15 568
TOTAL PASSIF		108 106	64 928
ACTIF NET			
Capital	9	6 916 043	5 596 170
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(1 131 475)	(785 082)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(309 636)	(130 433)
ACTIF NET		5 474 932	4 680 655
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 583 038	4 745 584

(*) : Retraité pour des besoins de comparabilité.

SOCIAL BUSINESS*Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée**Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis***ETAT DE RESULTAT**
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres et comptes rattachés	10	-	10 940
Revenus des obligations		-	7 189
Revenus des autres valeurs		-	3 751
Revenus des placements monétaires	11	15 188	22 209
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 188	33 149
Charges de gestion des placements	12	(143 834)	(118 624)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(128 646)	(85 475)
Autres charges	13	(180 990)	(44 958)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(309 636)	(130 433)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(309 636)	(130 433)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9	(42 371)	(1 846)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9	(153 716)	31 941
RESULTAT DE L'EXERCICE		(505 724)	(100 338)

SOCIAL BUSINESS**Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée****Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis****ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(505 724)	(100 338)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(309 636)	(130 433)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(42 371)	(1 846)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(153 716)	31 941
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 300 000	1 400 000
Souscriptions		
- Capital	1 300 000	1 400 000
- Régularisation des sommes non distribuables	215 960	-
- Régularisation des sommes distribuables	(215 960)	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	794 276	1 299 662
ACTIF NET		
En début d'exercice (Capital initial)	4 680 655	3 380 994
En fin d'exercice	5 474 932	4 680 655
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	55 111	41 111
En fin d'exercice	68 111	55 111
VALEUR LIQUIDATIVE	80,382	84,931
TAUX DE RENDEMENT	(5,36%)	3,27%

FOND D'AMORCAGE – SOCIAL BUSINESS

Fonds D'amorçage, bénéficiant d'une procédure allégée
Immeuble Fraj 2ème étage, Rue du lac Biwa les berges du lac -1053 Tunis, Tunisie.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« SOCIAL BUSINESS » est un fonds d'amorçage, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « UGFS-North Africa » et de la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 30 Janvier 2015.

Le fonds a pour objet le renforcement des fonds propres innovants ou ayant le label START UP avant la phase de démarrage effectif.

L'objectif du Fonds est d'aider les promoteurs à :

- Exploiter les brevets d'intervention ;
- Acheter l'étude technique et économique du projet ;
- Développer le processus technologique du projet avant la phase de la commercialisation ;
- Achever le schéma de financement.

La durée de vie est de 15 ans à compter de la signature du premier bulletin de souscription. Elle peut être prorogée deux fois pour une période d'un an.

Le montant du fonds est de D : 20.000.000 divisé en 200 000 parts d'une valeur nominale de D : 100 chacune.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le fonds « SOCIAL BUSINESS » est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la « BIAT ». Le gestionnaire étant « UGFS-North Africa. »

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

La durée de l'exercice comptable est d'un an, il commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds se résument comme suit :

Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.1-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

3.1.1- Placements en actions et valeurs non admises à la côte

Les placements en actions et valeurs assimilées non admises à la côte de la Bourse, sont évalués en date d'arrêt, à la juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette juste valeur, la méthode adaptée dépend de la nature, des conditions et des circonstances de l'investissement.

La valorisation est calculée selon différentes approches :

- Valeur mathématique ou nominale de la société en fonction du stade d'investissement.
- Valeur transactionnelle soit une cession approuvée par le comité d'investissement ou une opération significative réalisée par une tierce partie sur le capital de la société telle qu'une augmentation de capital ou conversion des OCA.
- Valeur DCF pour les Sociétés générant du cash ou ayant un potentiel important avec un BP actualisé.
- Valeur provisionnée : une participation peut faire l'objet d'une provision selon différents scénarios :
 - Une provision de 25% : en cas d'un écart entre les réalisations de la Société et son Business Plan.
 - Une provision de 50% : en cas du non-concrétisation du Business Plan et un changement radical du Business model et du plan de développement de la Société.
 - Une provision de 75% : en cas où la Société n'arrive pas à générer du Cash mais dispose encore de la trésorerie pour assurer son fonctionnement.
 - Une provision de 100% : en cas de non-génération du cash, une trésorerie déficitaire et la Société n'a plus les moyens pour survivre.

- Une provision de 40% : en cas de l'obtention de l'accord SOTUGAR pour garantir une participation, la Société est valorisée à la valeur espérée de la récupération de la garantie SOTUGAR (60% de la valeur libérée).

Les mêmes méthodes sont utilisées d'une période à l'autre, sauf si un changement de méthode permet une meilleure estimation de la Juste Valeur.

3.1.2- Placements en actions et valeurs admises à la côte

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.2-Evaluation des placements en obligations

Les placements en obligations et valeurs similaires, sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés.

SOCIAL BUSINESS

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée

Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 5.140.577, et se détaille ainsi :

code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			3 200 160	3 594 577	65,66%
	BAMBINOSITTERS	91	250 000	216 734	3,96%
	WIKI ACADEMY	496	114 050	281 618	5,14%
	KALYS DISTRIBUTIONS SA	2 708	335 000	499 954	9,13%
	SUD EXTREME ANIMATION	50 765	230 000	454 211	8,30%
	STE AGRITABLE	122	150 000	170 429	3,11%
	STE BC DISTRIBUTION	91	450 000	549 458	10,04%
	STE GEEC	556	500 000	605 533	11,06%
	IXHILINHO	362	150 000	150 000	2,74%
	NEGRA MOBILE SOLUTION	6	90 000	90 000	1,64%
	STE SENIATNA	2 622	200 000	200 000	3,65%
	INTIGRW	10 020	300 000	300 000	5,48%
	LISTA	321	70 000	52 500	0,96%
	DEBRASY	500	5 000	3 750	0,07%
	WECODE LAND SA	1 078	10 780	5 390	0,10%
	HENCHIR D'HEB	1 500	15 000	15 000	0,27%
	VAPNOW	700	122 000	-	0,00%
	CO-ART CONTRAINER CREATIF	7 500	75 000	-	0,00%
	NEXT GEN SA	810	30 000	-	0,00%
	LAMB	2 043	20 430	-	0,00%
	CAPRIGENE IMPACT INVESTEMENT	2 100	21 000	-	0,00%
	MONPREPA	6 000	60 000	-	0,00%
	CIFEA	190	1 900	-	0,00%
Obligations et valeurs assimilées			956 190	547 331	10,00%
	OCA WIKI ACADEMY	30 000	200 000	200 000	3,65%
	OCA KALYS DISTRIBUTIONS SA	10 000	100 000	142 721	2,61%
	OCA WECODE LAND SA	13 922	139 220	69 610	1,27%
	OCA HENCHIR D'HEB	13 500	135 000	135 000	2,47%
	OCA CO-ART CONTRAINER CREATIF	9 000	90 000	-	0,00%
	OCA MONPREPA	6 500	65 000	-	0,00%
	OCA LAMB	4 797	47 970	-	0,00%
	OCA CAPRIGENE IMPACT INVESTEMENT	17 900	179 000	-	0,00%
Tires OPCVM			175 729	176 597	3,23%
TN9LYNLKMSY6	UGFS Bonds Fund	9 574	141 538	141 982	2,59%
	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	188	34 191	34 614	0,63%
Autres valeurs			885 000	822 072	15,02%
	CCA BAMBINOSITTERS		100 000	100 216	1,83%
	CCA STE BC DISTRIBUTION		200 000	200 000	3,65%
	CCA NEGRA MOBILE SOLUTION		110 000	110 000	2,01%
	CCA DEBRASY		145 000	108 750	1,99%
	CCA STE SENIATNA		100 000	100 138	1,83%
	CCA LISTA		80 000	60 678	1,11%
	CCA SUD EXTREME ANIMATION		50 000	64 285	1,17%
	CCA AGRITABLE		50 000	53 005	0,97%
	CCA WECODE LAND SA		50 000	25 000	0,46%
TOTAL			5 217 079	5 140 577	93,89%

SOCIAL BUSINESS*Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée**Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis*

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres et comptes rattachés", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	4 134 660	121 253	(95 174)	4 160 739	
Acquisitions de l'exercice					
Actions non cotées	1 241 050			1 241 050	
Obligations de sociétés	200 000			200 000	
Titres OPCVM	1 330 803			1 330 803	
Comptes courants actionnaires	550 000			550 000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions non cotées	(34 950)			(34 950)	(25 800)
Obligations de sociétés	(498 050)			(498 050)	(135 300)
Titres OPCVM	(1 226 435)			(1 226 435)	7 384
Comptes courants actionnaires	(480 000)			(480 000)	
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres et comptes rattachés			(42 371)	(42 371)	
Variations des intérêts courus		(60 209)		(60 209)	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	5 217 079	61 044	(137 545)	5 140 577	(153 716)

SOCIAL BUSINESS*Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée**Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis***Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 348.822, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	335 185	348 822	6,37%
Billet de trésorerie STE ORIENT TEA	235 185	239 593	4,38%
Titre participatif BEST LEASE	100 000	109 229	2,00%
TOTAL	335 185	348 822	6,37%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			6,25%

Note 6 : Créance d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 86.269, contre D : 58.620 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunérations à Recevoir "OCA" converties	68 695	-
Débiteurs divers	-	42 500
Etat - TVA à Reporter	17 574	16 120 (*)
Total	86 269	58 620

(*) : Retraité pour des besoins de comparabilité.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 17.001, contre 49.360 au 31 décembre 2024 , et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	15 126	31 506
Rémunération du dépositaire	1 875	17 854
Total	17 001	49 360

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 91.105, contre D : 15.568 au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Frais d'incubation	91 075	15 538
Retenue à la source à payer	30	30
Total	91 105	15 568

SOCIAL BUSINESS*Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée**Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis***Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant souscrit	5 596 170
Nombre de parts émises	55 111
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions

Montant	1 300 000 (*)
Nombre de parts émises	13 000
Nombre de copropriétaires	-

Rachats

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(42 371)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(153 716)
Régularisation des sommes non distribuables	215 960

Capital au 31-12-2025

Montant	6 916 043
Nombre de parts	68 111
Nombre de copropriétaires	6

(*) : Parts souscrites sur la base d'un prix d'émission par part émise de 100 dinars dont une prime d'émission de 14,743 dinars.

SOCIAL BUSINESS**Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée****Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis****Note 10 : Revenus du portefeuille titres et comptes rattachés**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à un solde nul , contre D :10.940 au 31 décembre 2024 et se détaillant comme suit

Désignation du titre	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées	-	7 189
Revenus des obligations		
- Intérêts OCA	-	7 189
Revenus des autres valeurs	-	3 751
- Intérêts CCA	-	3 751
TOTAL	-	10 940

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : .15.188, contre D: 22.209 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2024
- Intérêt des billets de trésorerie	5 071	-
- Intérêt des comptes à terme	4 495	10 273
- Intérêt des titres participatifs	4 905	11 370
- Intérêt des dépôts	717	566
TOTAL	15 188	22 209

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements enregistrées au 31 décembre 2025 s'élèvent à D : 143.834, contre D: 118.624 en 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	135 652	110 767
Rémunération du dépositaire	8 182	7 857
Total	<u>143 834</u>	<u>118 624</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 180.990, contre D : 44.958 en 2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Frais d'incubation	134 337	-
Impôts et taxes	3 599	2 080
Commissions bancaires	554	377
Dépréciation des créances d'exploitation	42 500	42 500
Total	<u>180 990</u>	<u>44 958</u>

SOCIAL BUSINESS

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée

Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	0,223	0,601	0,863	2,279	1,045
Charges de gestion des placements	(2,112)	(2,152)	(2,561)	(2,798)	(2,798)
Revenus net des placements	(1,889)	(1,551)	(1,698)	(0,519)	(1,753)
Autres charges	(2,657)	(0,816)	(2,255)	(7,776)	(2,390)
Résultat d'exploitation (1)	(4,546)	(2,367)	(3,953)	(8,295)	(4,143)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	(4,546)	(2,367)	(3,953)	(8,295)	(4,143)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,622)	(0,034)	(1,394)	(15,003)	4,211
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2,257)	0,580	2,145	0,137	0,086
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(2,879)	0,546	0,751	(14,866)	4,297
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(7,425)	(1,821)	(3,202)	(23,161)	0,154
Résultat non distribuable de l'exercice	(2,879)	0,546	0,751	(14,866)	4,297
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	(2,879)	0,546	0,751	(14,866)	4,297
Prime d'émission ajustée VL définitive	2,876				
Distribution de dividende	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	80,382	84,931	73,880	77,082	100,242
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	2,55%	2,60%	3,10%	3,39%	3,39%
Autres charges / actif net moyen	3,21%	0,99%	2,73%	9,41%	2,89%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(5,50%)	(2,86%)	(4,78%)	(10,04%)	(5,01%)

SOCIAL BUSINESS

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée

Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds d'amorçage est confiée à la société United Gulf Financial Services -North Africa "UGFS-NA". Celle-ci est chargée de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- Le suivi des participations et la représentation du Fonds aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable, financière et juridique).

La société de gestion percevra des honoraires de gestion d'un montant correspondant à :

- 1% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds non investies sur une base annuelle ;
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle.

Ces honoraires sont payables en tranches trimestrielles d'avance.

En plus, le gestionnaire percevra une commission fixe annuelle de 10.000 HT. Cette commission, payée par le fonds couvrira les frais occasionnés pris en charge par le gestionnaire lors de la gestion du fonds tels que les honoraires du commissaire aux comptes, les frais d'établissement, les frais de due diligence, les frais de contentieux, etc.

La "BIAT", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 5.000 dinars HT pour les deux premières années de vie du fonds et 7.500 dinars HT à partir de la troisième année de vie du fonds.

SOCIAL BUSINESS

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée

Rue Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 15. Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) :

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, le Fonds d'amorçage "SOCIAL BUSINESS" présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

Dans le cadre de la gestion du Fonds d'amorçage "SOCIAL BUSINESS", ce dernier adapte progressivement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement et de suivi des participations.

L'analyse des opportunités d'investissement inclut, lorsque pertinent, l'évaluation des principaux risques et opportunités (ESG), notamment en lien avec la transition énergétique, l'efficacité des ressources et les pratiques de gouvernance. Le Fonds privilégie, ainsi, des investissements alignés avec des dynamiques de durabilité, en particulier dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'économie circulaire.

À la date d'arrêté des états financiers, aucun facteur (ESG) n'a été identifié comme ayant un impact financier significatif sur les états financiers. Toutefois, ces éléments sont pris en compte dans l'appréciation des perspectives à moyen et long terme des investissements

FINENGY EXPERTISE TUNISIE

Société d'Expertise Comptable Membre De L'ordre Des Experts Comptables De Tunisie

Tunis, le 30 JUILLET 2026

**MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« MAXULA GESTION S.A »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **8.185.263 DT** et une valeur liquidative égale à **1 021,116 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont

considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque à risque « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ASLAM KARAM ELHAJ SALAH**

**Managing Partner
FINENGY EXPERTISE TUNISIE**



BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIF</u>			
Portefeuille-Titres	AC1	7 759 317	7 827 045
Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés		7 150 000	6 550 000
Obligations et Valeurs assimilées		-	-
Titres des Organismes de Placement Collectif		609 317	1 277 045
Placements Monétaires et Disponibilités	AC2	506 315	664 796
Placements Monétaires		496 092	499 203
Disponibilités		10 223	165 593
Créances d'Exploitation	AC3	-	-
Autres Actifs		-	-
TOTAL ACTIFS		8 265 632	8 491 841
<u>PASSIF</u>			
		80 369	138 567
Opérateurs Créditeurs	PA1	67 972	128 533
Autres Créditeurs Divers	PA2	12 397	10 035
<u>ACTIF NET</u>		8 185 263	8 353 273
Capital	CP1	8 026 759	8 005 094
Sommes Distribuables		158 504	348 180
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	CP2	348 180	120 287
Sommes Distribuables de l'Exercice	CP2	(189 676)	227 893
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		8 265 632	8 491 841

ETAT RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

	Note	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du Portefeuille-Titres	PR1	40 058	66 744
Dividendes		40 058	66 744
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées		-	-
Revenus des Placements Monétaires	PR2	32 070	404 835
Total des Revenus des Placements		72 128	471 579
Charges de Gestion des Placements	CH1	(253 019)	(233 200)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		(180 891)	238 378
Autres Produits		-	-
Autres Charges	CH 2	(8 785)	(10 486)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(189 676)	227 893
Régularisation du Résultat d'Exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		(189 676)	227 893
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		-	-
Variation des Plus (ou Moins) Potentielles sur Titres		(1 623)	7 145
Plus (Moins) Values Réalisées		7 288	(2 052)
Frais de Négociation		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(184 011)	232 986

ETAT VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

	31/12/2025	31/12/2024
Variation de l'Actif Net résultant des Opérations d'Exploitation	(184 011)	232 986
Résultat d'Exploitation	(189 676)	227 893
Variation des Plus (ou Moins) Values Potentielles sur Titres	(1 623)	7 145
Plus (ou Moins) Values Réalisées sur Cession Titres	7 288	(2 052)
Frais de Négociation de Titres	-	-
Distributions de Dividendes	-	-
Transactions sur le Capital	16 000	3 000 000
Souscriptions	16 000	3 000 000
Capital	16 000	3 000 000
Régularisations des Sommes Non Distribuables	-	-
Régularisations des Sommes Distribuables	-	-
Commission de Souscription	-	-
Rachats	-	-
Capital	-	-
Régularisations des Sommes Non Distribuables	-	-
Régularisations des Sommes Distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(168 011)	3 232 986
L'ACTIF NET		
Début de Période	8 353 274	5 120 287
Fin de Période	8 185 263	8 353 274
NOMBRE DE PARTS		
Début de Période	8 000	5 000
Fin de Période	8 016	8 000
VALEUR LIQUIDATIVE	1 021,116	1 044,159
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-2,21%	1,96%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** » est un fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 20 décembre 2022, sous le N° 48-2022.

Le montant du fonds est de 10.020.000 DT divisé en 10.020 parts de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 5.000.000 DT et 3.000.000 DT courant l'exercice 2024, libérées entièrement.

Au cours de l'exercice 2025, une souscription de 16.000 DT de la part B, correspondant à 16 parts de 1.000 DT chacune, a été réalisée par deux nouveaux souscripteurs. À l'issue de cette opération, l'ensemble du capital souscrit est entièrement libéré.

Sa durée de vie est de 10 ans à compter de sa date de première libération des fonds soit le 25 mars 2023, prorogeable de deux périodes d'un an.

FCPR CAPITAL RETOURNEMENT a été créé à l'initiative conjointe de la Société MAXULA GESTION S.A et la BNA il a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

FCPR CAPITAL RETOURNEMENT investira, dans un délai ne dépassent pas deux années à l'issue de l'année de la libération des parts, à hauteur de 80% au moins de ses actifs dans des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, quelques soit leur secteur d'activité à l'exception du secteur immobilier relatif à l'habitat.

FCPR CAPITAL RETOURNEMENT investira 65% au moins de son actif principalement dans :

- Les entreprises objet de restructuration et les entreprises transmises d'une manière volontaire suite au décès ou l'incapacité de gestion ou de retraite ;
- Autres entreprises ouvrant droit aux avantages fiscaux.

FCPR CAPITAL RETOURNEMENT intervient au moyen de souscription des parts sociales ou d'actions ordinaires ou a dividendes prioritaires sans droit de vote et généralement de tous autres instruments financiers ou titres assimilés à des fonds propres tels que certificats d'investissement, titres participatifs, obligations convertibles en actions, et ce, conformément à la législation en vigueur, Le fonds FCPR CAPITAL RETOURNEMENT peut également accorder des avances en comptes courants associés dans les limites de la réglementation en vigueur.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCPR CAPITAL RETOURNEMENT est un fonds distribuable, les sommes distribuables doivent être intégralement distribuées chaque année.

Les dividendes sont exonérés de l'assiette imposable de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le dépositaire de ce fonds est la Banque Nationale Agricole BNA. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION S.A.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches arrêtées par le comité stratégique du fonds.

Les principales méthodes de référence sont les suivantes :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement,
- La méthode des références sectorielles,
- etc.

3.3- Evaluation des obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN****AC1 : Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **7.759.317** DT et se détaille comme suit :

Portefeuille-Titres	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	% de l'Actif Net	% Mt Souscrit
Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés	7 150 000	6 550 000	87,35%	89,20%
Titres des Organismes de Placement Collectif	609 317	1 277 045	7,38%	7,53%
Total	7 759 317	7 827 045	94,73%	94,73%

AC1.1 Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés : Le détail des Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés acquis courant l'exercice 2025 se présente comme suit à la clôture de l'exercice 2025 :

Titre	Quantité	Coût Total	Valorisation	% de l'Actif Net	% Mt Souscrit
ALUMENAGE	50 000	1 100 000	1 100 000	13,44%	13,72%
CLINIQUE ZAGHOUAN	1 200 000	1 200 000	1 200 000	14,66%	14,97%
INTER MAGHREB MEUBLES	75 000	750 000	750 000	9,16%	9,36%
NOUR AGRICOLE	120 000	1 200 000	1 200 000	14,66%	14,97%
OFFICE DISTRIBUTION	110 000	1 100 000	1 100 000	13,44%	13,72%
OFFICE STORE	120 000	1 200 000	1 200 000	14,66%	14,97%
GALIEN PHARMACEUTICALS	60 000	600 000	600 000	7,33%	7,49%
Total		7 150 000	7 150 000	87,35%	89,20%

Le tableau ci-après présente les différentes méthodes de valorisation appliquées aux titres du portefeuille :

Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Méthode d'évaluation	Plus ou Moins-values
ALUMENAGE	50 000	1 100 000	La valeur de la dernière transaction	-
CLINIQUE ZAGHOUAN	1 200 000	1 200 000	La valeur de la dernière transaction	-
INTER MAGHREB MEUBLES	75 000	750 000	La valeur de la dernière transaction	-
NOUR AGRICOLE	120 000	1 200 000	Valeur d'acquisition	-
OFFICE DISTRIBUTION	110 000	1 100 000	Valeur d'acquisition	-
OFFICE STORE	120 000	1 200 000	Valeur d'acquisition	-
GALIEN PHARMACEUTICALS	60 000	600 000	Valeur d'acquisition	-
Total		7 150 000		

AC1.2 Titres des Organismes de Placement Collectif : Le détail des Titres des Organismes de Placement Collectif acquis courant l'exercice 2025 se présente comme suit à la clôture de l'exercice 2025:

Titre	Quantité	Coût Total	Valorisation	Différence Estimation	% de l'Actif Net	% Mt Souscrit
MAXULA PLACEMENT SICAV	966	105 990	103 838	(2 151)	1,29%	1,32%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	4 556	497 805	505 479	7 674	6,08%	6,21%
Total		603 795	609 317	5 523	7,38%	7,53%

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **506.315 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	% de l'actif Net	% du montant souscrit
a - Placements monétaires	496 092	499 203		
Placement en Certificats de dépôt (1)	496 092	499 203	6,06%	6,19%
b - Disponibilités	10 223	165 593		
Avoirs en banque	10 223	165 593	0,12%	0,13%
Total	506 315	664 796	6,19%	6,32%

(1) Placement en Certificats de dépôt

Code ISIN	Titre	Valeur Placement	Durée En j
CD 19022026 BNA TMM+0,24 %	CD BNA	500 000	50

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **67.972 DT** et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	38 368	113 580
Rémunération du dépositaire à payer	29 604	14 952
Total	67 972	128 533

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à **12.397 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Redevance CMF à payer	819	835
Honoraires CAC	7 579	9 200
Retenue à la source à payer	4 000	-
Total	12 397	10 035

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital Initial Au 31.12.2024	
Montant en Nominal	8 000 000
Nombre de parts	8 000
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	16 000
Nombre de parts	16
Nombre de nouveaux porteurs de parts	2
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	-
Nombre de parts	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
Capital au 31 Décembre 2025	
Montant en Nominal	8 016 000
Nombre de parts	8 016
Nombre de porteurs de parts	3

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 31.12.2024	8 005 094	8 005 094
Souscription de la période	16 000	16 000
Rachat de la Période	-	-
Autres Mouvements	5 666	164 170
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	(1 623)	(1 623)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	7 288	7 288
Frais de négociation	-	-
Sommes distribuables des exercices antérieurs		348 180
Sommes distribuables de l'exercice		(189 676)
Montant Fin de période au 31.12.2025	8 026 759	8 185 263

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2025 présente un montant de **158.503 DT**, il se détaille ainsi :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Résultat des exercices antérieurs	348 180	120 287
Résultat distribuable de l'exercice en cours	(189 676)	227 893
Total	158 503	348 180

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période clôturée au **31.12.2025 à 40.058 DT** et se détaille comme suit :

Revenus Portefeuille-Titres	2025	2024
Dividendes des Organismes de Placement Collectif	40 058	66 744
Total	40 058	66 744

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période clôturée au **31.12.2025 à 32.070 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	2025	2024
Revenus Pensions Livrées	-	1 505
Revenus Certificats de dépôt	32 271	395 096
Revenus dépôts à vue	(201)	8 234
Total	32 070	404 835

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période clôturée au **31.12.2025 à 253.019 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	2025	2024
Rémunération du gestionnaire	238 368	218 248
Rémunération du dépositaire	14 652	14 952
Total	253 019	233 200

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période la période clôturée au **31.12.2025 à 8.785 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	2025	2024
Redevance CMF	819	819
Honoraires CAC	7 579	9 200
Impôts et taxes	219	271
Commissions bancaires	168	180
Total	8 785	10 470

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par part**

	31.12.2025	31.12.2024
Revenus des placements	8,998	58,947
Charges de gestion des placements	(31,564)	(29,150)
Revenus nets des placements	(22,566)	29,797
Autres produits	-	-
Autres charges	(1,096)	(1,311)
Résultat d'exploitation (1)	(23,662)	28,487
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,092)	-
Sommes distribuables de l'exercice	(23,662)	28,487
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,092	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,202)	0,893
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,909	(0,256)
Frais de négociation	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,615	0,637
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(23,048)	29,123
Droits d'Entrée	-	-
Droits de Sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	0,005	15,036
Régularisation du résultat non distribuable	0,005	15,036
Sommes non distribuables de l'exercice	0,005	44,159
Valeur liquidative	1 021,116	1 044,159
Charges de gestion/ actif net moyen	3,06%	3,46%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-2,29%	3,38%

5-2 Rémunération du gestionnaire

MAXULA GESTION assure la gestion du fonds FCPR CAPITAL RETOURNEMENT moyennant une commission de gestion de 2.5 % HT par an du montant des souscriptions au FCPR CAPITAL RETOURNEMENT. Le règlement effectif de la société MAXULA GESTION se fera à l'avance au début de chaque trimestre.

5-3 Rémunération du dépositaire

La BNA est désignée dépositaire des actifs du FCPR CAPITAL RETOURNEMENT. En rémunération de ses services de dépositaire, la BNA perçoit une commission annuelle globale hors taxes égale à 0,15% de l'actif net du FCPR CAPITAL RETOURNEMENT évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 10 000 DT HT.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2025**

Messieurs Les Porteurs des Parts du FCPR « ESSOR FUND »

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire en date du 10 septembre 2024 et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Commun de Placement à Risque « ESSOR FUND », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 4 983 408 DT et une valeur liquidative égale à 996,682 par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « ESSOR FUND » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds « ESSOR FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire d'« ESSOR FUND ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes d'« ESSOR FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds « ESSOR FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider « ESSOR FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds « ESSOR FUND ».

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

6. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds « ESSOR FUND ». À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire.

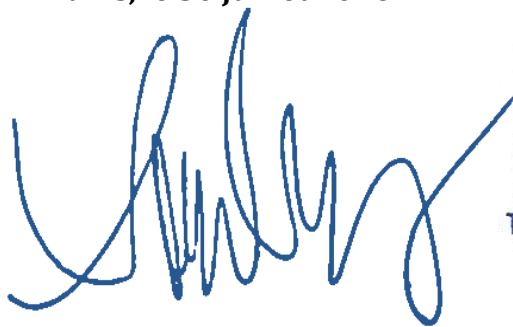
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du fonds « ESSOR FUND ».

7. Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par « ESSOR FUND », des normes prudentielles prévues par les articles 22 bis et 22 quater du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et les articles 1 et 2 du décret n°2012-891 du 24 juillet 2012, portant application des dispositions portant application des dispositions de l'article 22 ter et l'article 22 quater dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 30 juillet 2026



Samir Labidi
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Immeuble Safsaf - Bureau B 4.9
Tél: 71 950 252 - 71 950 158 / Fax: 71 951 296

Samir Labidi

FCPRESSOR FUND

BILAN

AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ACTIF			
Portefeuille-titres	3.1	4 501 119	4 556 436
Actions et droits rattachés		3 724 900	3 724 900
Obligations et valeurs assimilées		225 000	225 000
Titres OPCVM		551 219	606 536
Placements monétaires et disponibilités		499 472	503 930
Placements monétaire	3.2	499 279	498 813
Disponibilités	3.3	193	5 117
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>5 000 591</u>	<u>5 060 366</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.4	9 250	9 021
Autres créditeurs divers	3.5	7 933	6 989
<u>TOTAL PASSIF</u>		<u>17 183</u>	<u>16 010</u>
ACTIF NET			
Capital	3.6	5 081 054	5 139 869
Sommes distribuables		(97 646)	(95 513)
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		(97 646)	(95 513)
<u>ACTIF NET</u>		<u>4 983 408</u>	<u>5 044 356</u>
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		<u>5 000 591</u>	<u>5 060 366</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

FCPR ESSOR FUND

ETAT DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Revenus du portefeuille-titres		-	-
Dividendes des actions		-	-
Revenus des titres OPCVM		-	-
Revenus des placements monétaires	4.1	38 058	39 881
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>38 058</u>	<u>39 881</u>
Charges de gestion des placements	4.2	(128 256)	(128 027)
<u>Revenus nets des placements</u>		<u>(90 198)</u>	<u>(88 145)</u>
Autres charges d'exploitation	4.3	(7 448)	(7 366)
<u>Résultat d'exploitation</u>	-	<u>(97 646)</u>	<u>(95 513)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>(97 646)</u>	<u>(95 513)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		22 469	(187 405)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		14 229	6 357
Frais de négociation de titres		-	-
<u>Résultat net de la période</u>	4.4	<u>(60 948)</u>	<u>(276 561)</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

FCPR ESSOR FUND

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	(60 948)	(276 561)
Résultat d'exploitation	(97 646)	(95 513)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	22 469	(187 405)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	14 229	6 357
Frais de négociation de titres	-	-
Distribution de dividendes	-	-
Transactions sur le capital	-	-
Souscriptions :	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-
Rachats :	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-
Variation de l'actif net	(60 948)	(276 561)
Actif net		
En début de période	5 044 356	5 320 917
En fin de période	4 983 408	5 044 356
Nombre d'actions		
En début de période	5 000	5 000
En fin de période	5 000	5 000
Valeur liquidative	996,682	1 008,871
Taux de rendement	-1,21%	-5,20%

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE

Le Fonds Commun de Placement à Risque, FCPR ESSOR FUND est un fonds commun de placement en valeurs mobilières bénéficiant d'une procédure allégée régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n° 43-2017 en date du 27 juillet 2017). Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

Les fondateurs de ce FCPR sont la Société Tunisienne de Banque (STB) et la STB Manager.

La STB Manager assure la fonction de gestionnaire du Fonds. En rémunération de ses services, la STB Manager perçoit :

- Une rémunération de base de 2% HT. Cette rémunération est encaissable trimestriellement et d'avance. La base de calcul de cette rémunération est le total de la valeur nominale de parts souscrites et libérées au début de chaque trimestre ;
- Une rémunération de performance et de rendement égale à 10% HT. Cette rémunération est calculée sur le rendement additionnel du fonds lorsque son TRI annuel atteindra et dépassera 9% au terme de sa durée de vie. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du fonds.

La STB assure la fonction du Dépositaire des actifs du FCPR. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération de 0,15% HT l'an calculée sur la base de l'actif net du fonds avec un minimum forfaitaire HT de 5 000 DT.

NOTE N°2 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers de FCPR ESSOR FUND ont été arrêtés, au 31 décembre 2025, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM, NCT 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM et NCT 18 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les OPCVM.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net, et

- Les notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2. ÉVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les actions non admises à la cote sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur des actions non admises à la cote est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3. ÉVALUATION DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. CESSIION DES PLACEMENTS

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **4 501 119** dinars et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif	% de l'actif net
Actions et droits rattachés :		3 701 000	3 724 900	74,49%	74,75%
WOOD PLAST	70 200	702 000	526 500	10,53%	10,57%
ARSENAL BACHE SA	74 900	749 000	1 198 400	23,97%	24,05%
NUTRICHEM FERTILIZER SA	7 500	750 000	750 000	15,00%	15,05%
STE FARRAH ET COMPAGNIE	55 000	550 000	412 500	8,25%	8,28%
STE MOHAMED CHAABOUNI PLASTIQUE	45 000	450 000	337 500	6,75%	6,77%
STE MAGHREB STONE PAPER	50 000	500 000	500 000	10,00%	10,03%
Obligations Convertibles en Actions :		300 000	225 000	4,50%	4,51%
STE MOHAMED CHAABOUNI PLASTIQUE	30 000	300 000	225 000	4,50%	4,51%
Titres OPCVM :		467 947	551 219	11,02%	11,06%
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	3 900	467 947	551 219	11,02%	11,06%
<u>Total en Dinars</u>		<u>4 468 947</u>	<u>4 501 119</u>	<u>90,01%</u>	<u>90,32%</u>

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	<u>4 546 733</u>	-	<u>9 703</u>	<u>4 556 436</u>	-
<u>Entrées en portefeuille :</u>	<u>21 012</u>	-	-	<u>21 012</u>	<u>14 229</u>
Titres OPCVM	21 012	-	-	21 012	14 229
Actions et Valeurs assimilées	-	-	-	-	-
<u>Sorties du portefeuille :</u>	<u>(98 798)</u>	-	-	<u>(98 798)</u>	-
Titres OPCVM	(98 798)	-	-	(98 798)	-
<u>Variations des plus ou moins-values latentes :</u>	-	-	<u>22 469</u>	<u>22 469</u>	-
Actions et droits rattachés	-	-	-	-	-
OCA	-	-	-	-	-
Titres OPCVM	-	-	22 469	22 469	-
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	<u>4 468 947</u>	-	<u>32 172</u>	<u>4 501 119</u>	<u>14 229</u>

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **499 279** dinars et se détaille ainsi :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Certificats de dépôt	500 000	500 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	(1 030)	(3 237)
Intérêts courus sur certificats de dépôt	309	2 050
<u>Total en Dinars</u>	<u>499 279</u>	<u>498 813</u>

NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **193** dinars et se détaille ainsi :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Compte courant de gestion	193	5 117
<u>Total en Dinars</u>	<u>193</u>	<u>5 117</u>

NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **9 250** dinars et se détaille ainsi :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Gestionnaire (STB Manager)	-	-
Dépositaire (STB)	9 250	9 021
<u>Total en Dinars</u>	<u>9 250</u>	<u>9 021</u>

NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **7 933** dinars et se détaille ainsi :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Honoraires à payer (CAC)	6 513	6 454
Etat - Impôts et taxes	902	30
Conseil du Marché Financier (CMF)	518	505

NOTE N°3.6 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2025 au 31-12-2025 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-01-2024 au 31-12-2024 se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
Capital au début de l'exercice :		
Montant en nominal	5 139 869	5 404 898
Nombre de parts	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	3	3
Souscriptions réalisées :		
Montant	-	-
Nombre de parts	-	-
Rachats effectués :		
Montant	-	-
Nombre de parts	-	-
Autres effets sur le capital :		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	22 469	(187 405)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 229	6 357
Résultat capitalisé	(95 513)	(83 981)
Capital à la fin de l'exercice :		
Montant en nominal	5 081 054	5 139 869
Nombre de parts	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	3	3

NOTE N°4 : NOTES RELATIVE À L'ETAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2025 au 31-12-2025 à **38 058 DT** et se détaille comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Revenus des certificats de dépôts	38 034	39 247
Revenus du compte bancaire STB	24	634
<u>Total en Dinars</u>	<u>38 058</u>	<u>39 881</u>

NOTE N°4.2 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2025 au 31-12-2025 à **128 256 DT** et se détaille comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Rémunération du Gestionnaire	119 004	119 004
Rémunération du Dépositaire	9 252	9 023
<u>Total en Dinars</u>	<u>128 256</u>	<u>128 027</u>

NOTE N°4.3 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2025 au 31-12-2025 à **7 448 DT** et se détaille comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Redevance CMF	540	689
Honoraires (CAC)	6 513	6 484
Autres (frais de publication...)	395	194
<u>Total en Dinars</u>	<u>7 448</u>	<u>7 367</u>

NOTE N°4.4 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2025 au 31-12-2025 à **un solde négatif de 60 948 DT** et se détaille comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultat d'exploitation	(97 646)	(95 513)
Résultat non distribuable (*)	36 698	(181 048)
<u>Total en Dinars</u>	<u>(60 948)</u>	<u>(276 561)</u>

Le résultat non distribuable (*) de l'exercice s'analyse comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2024
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	22 469	(187 405)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	14 229	6 357
<u>Total en Dinars</u>	<u>36 698</u>	<u>(181 048)</u>

Note N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 DONNÉES PAR PART :

Libellé	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Revenus des placements	7,612	7,976	10,468	10,468
Charges de gestion des placements	(25,651)	(25,605)	(25,703)	(25,696)
Revenu net des placements	(18,039)	(17,629)	(15,235)	3,703
Autres charges	(1,490)	(1,473)	(1,561)	(1,569)
Résultat d'exploitation	(19,529)	(19,103)	(16,796)	2,107
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	(19,529)	(19,103)	(16,796)	2,107
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	4,494	(37,481)	21,815	16,930
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,846	1,271	0,407	2,430
Frais de négociation de titres	-	-	-	-
+/- Value/titre et frais de négociation	7,340	-	22,222	19,360
Résultat net de l'exercice	(12,189)	(55,312)	5,426	21,467
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	7,340	(36,210)	22,222	19,360
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	7,340	(36,210)	22,222	19,360
Distribution de dividendes	-	-	-	-
<u>Valeur liquidative</u>	<u>996,682</u>	<u>1 008,871</u>	<u>1 064,183</u>	<u>1 058,757</u>

5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-2,56%	2,47%	2,42%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,15%	0,14%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,95%	-1,84 %	-1,58%
<u>Actif net moyen</u>	<u>5 013 882</u>	<u>5 182 637</u>	<u>5 307 353</u>

5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE :

La gestion de FCPR ESSOR FUND est confiée à l'établissement gestionnaire « STB Manager » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, la « STB Manager » perçoit :

- Une rémunération de base de 2% HT. Cette rémunération est encaissable trimestriellement et d'avance. La base de calcul de cette rémunération est le total de la valeur nominale de parts souscrites et libérées au début de chaque trimestre ;
- Une rémunération de performance et de rendement égale à 10% HT. Cette rémunération est calculée sur le rendement additionnel du fonds lorsque son TRI annuel atteindra et dépassera 9% au terme de sa durée de vie. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du fonds.

La rémunération de la « STB Manager » s'élève à 119 004 DT au 31 décembre 2025, cette rémunération correspond à la rémunération de base uniquement.

5-4 RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE :

La Société Tunisienne de Banque « STB » assure les fonctions du Dépositaire pour le FCPR ESSOR FUND. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de FCPR ESSOR FUND ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération de 0,15% HT l'an calculée sur la base de l'actif net du fonds avec un minimum forfaitaire HT de 5 000 DT.

La rémunération de la « STB » s'élève à 9 252 DT au 31 décembre 2025.

NOTE 6 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, le FCPR ESSOR FUND présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG du fonds ESSOR FUND s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent le Fonds, son gestionnaire la STB Manager et son dépositaire la Société Tunisienne de Banque (STB).

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG du fonds avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

STB Manager, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Société Tunisienne de Banque en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG du fonds. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de STB Manager assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

b. Stratégie ESG

Le FCPR ESSOR FUND est exposé aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, le fonds visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers du **31 décembre 2025**, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives du fonds. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au **31 décembre 2025**, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, le fonds ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, le fonds prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

FINENGY EXPERTISE TUNISIE

Société d'Expertise Comptable Membre De L'ordre Des Experts Comptables De Tunisie

Tunis, le 30 JUILLET 2026

**MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« MAXULA GESTION S.A »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **17.131.257 DT** et une valeur liquidative égale à **1 007,721DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** » au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont

considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque à risque « **FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ASLAM KARAM ELHAJ SALAH**

**Managing Partner
FINENGY EXPERTISE TUNISIE**



BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIF</u>			
Portefeuille-Titres	AC1	9 176 634	4 100 000
Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés		7 580 000	4 100 000
Obligations et Valeurs assimilées		570 000	-
Titres des Organismes de Placement Collectif		723 315	-
Autres Valeurs		303 318	-
Placements Monétaires et Disponibilités	AC2	8 064 046	2 157 603
Placements Monétaires		6 143 182	1 992 446
Disponibilités		1 920 864	165 157
Créances d'Exploitation	AC3	-	-
Autres Actifs		-	-
TOTAL ACTIFS		17 240 679	6 257 603
<u>PASSIF</u>			
		109 422	145 727
Opérateurs Créditeurs	PA1	74 331	109 980
Autres Créditeurs Divers	PA2	35 092	35 747
<u>ACTIF NET</u>		17 131 257	6 111 876
Capital	CP1	16 814 770	6 000 000
Sommes Distribuables		316 487	111 876
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	CP2	111 876	-
Sommes Distribuables de l'Exercice	CP2	204 611	111 876
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		17 240 679	6 257 603

ETAT RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

	Note	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du Portefeuille-Titres	PR1	207 628	-
Dividendes		204 561	-
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées		-	-
Revenus des Autres Valeurs		3 067	-
Revenus des Placements Monétaires	PR2	443 842	283 194
Total des Revenus des Placements		651 470	283 194
Charges de Gestion des Placements	CH1	(433 390)	(134 980)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		218 080	148 214
Autres Produits		-	-
Autres Charges	CH 2	(13 468)	(36 339)
RESULTAT D'EXPLOITATION		204 611	111 876
Régularisation du Résultat d'Exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		204 611	111 876
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		-	-
Variation des Plus (ou Moins) Potentielles sur Titres		6 336	-
Plus(Moins) Values Réalisées		(191 566)	-
Frais de Négociation		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		19 381	111 876

ETAT VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

	31/12/2025	31/12/2024
Variation de l'Actif Net résultant des Opérations d'Exploitation	19 381	111 876
Résultat d'Exploitation	204 611	111 876
Variation des Plus (ou Moins) Values Potentielles sur Titres	6 336	-
Plus (ou Moins) Values Réalisées sur Cession Titres	(191 566)	-
Frais de Négociation de Titres	-	-
Distributions de Dividendes	-	-
Transactions sur le Capital	11 000 000	6 000 000
Souscriptions	11 000 000	6 000 000
Capital	11 000 000	6 000 000
Régularisations des Sommes Non Distribuables		
Régularisations des Sommes Distribuables		
Commissions de Souscription		
Rachats		
Capital		
Régularisations des Sommes Non Distribuables		
Régularisations des Sommes Distribuables		
VARIATION DE L'ACTIF NET	11 019 381	6 111 876
L'ACTIF NET		
Début de Période	6 111 876	-
Fin de Période	17 131 257	6 111 876
NOMBRE DE PARTS		
Début de Période	6 000	2 000
Fin de Période	17 000	6 000
VALEUR LIQUIDATIVE	1 008	1 019
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	(1,07%)	1,83%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT est un fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 21 décembre 2023, sous le N° 86-2023.

Le montant du fonds est de 20.040.000 DT divisé en 20.040 parts de 1.000 DT chacune. Les souscriptions réalisées au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 11.000.000 DT et le total des souscriptions arrêté au 31/12/2025 est de 17 000 000.000 DT.

La durée de vie du fonds est fixée à 10 ans à compter de sa date de première libération des fonds soit le 22 mars 2024, prorogeable de deux périodes d'un an.

FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT a été créé à l'initiative conjointe de la Société MAXULA GESTION S.A et de l'Arab Tunisian Bank ATB, il a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT investira, dans un délai ne dépassent pas deux années à l'issue de l'année de la libération des parts, à hauteur de 80% au moins de ses actifs dans des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, quelques soit leur secteur d'activité à l'exception du secteur immobilier relatif à l'habitat.

FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT investira 65% au moins de son actif principalement dans :

- Les entreprises objet de restructuration et les entreprises transmises d'une manière volontaire suite au décès ou l'incapacité de gestion ou de retraite ;
- Autres entreprises ouvrant droit aux avantages fiscaux.

FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT intervient au moyen de souscription des parts sociales ou d'actions ordinaires ou a dividendes prioritaires sans droit de vote et généralement de tous autres instruments financiers ou titres assimilés à des fonds propres tels que certificats d'investissement, titres participatifs, obligations convertibles en actions, et ce, conformément à la législation en vigueur, Le fonds FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT peut également accorder des avances en comptes courants associés dans les limites de la réglementation en vigueur.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT est un fonds distribuable, les sommes distribuables doivent être intégralement distribuées chaque année.

Les dividendes sont exonérés de l'assiette imposable de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le dépositaire de ce fonds est l'Arab Tunisian Bank ATB. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION S.A.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches arrêtées par le comité stratégique du fonds.

Les principales méthodes de référence sont les suivantes :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement,
- La méthode des références sectorielles,
- etc.

3.3- Evaluation des obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN****AC1 : Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **9.176.634** DT et se détaille comme suit :

Portefeuille-Titres	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	% de l'Actif Net	% Mt Souscrit
Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés	7 580 000	4 100 000	44,25%	44,59%
Obligations et Valeurs assimilées	570 000	-	3,33%	3,35%
Titres des Organismes de Placement Collectif	723 315	-	4,22%	4,25%
Autres Valeurs	303 318	-	1,77%	1,78%
Total	9 176 634	4 100 000	53,57%	53,98%

AC1.1 Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés : Le détail des Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés acquis courant l'exercice 2025 se présente comme suit :

Titre	Quantité	Coût Total	Valo	% de l'Actif Net	% Mt Souscrit	Méthode de Valorisation
ALUMENAGE	40 000	880 000	880 000	5,14%	5,18%	Dernière Transaction
CLINIQUE ZAGHOUAN	900 000	900 000	900 000	5,25%	5,29%	Valeur d'acquisition
INTER MAGHREB MEUBLES	198 000	1 980 000	1 980 000	11,56%	11,65%	Valeur d'acquisition
GALIEN PHARMACEUTICALS	150 000	1 500 000	1 500 000	8,76%	8,82%	Valeur d'acquisition
NOUR AGRICOLE	52 000	520 000	520 000	3,04%	3,06%	Valeur d'acquisition
OFFICE DISTRIBUTION	90 000	900 000	900 000	5,25%	5,29%	Valeur d'acquisition
OFFICE STORE	90 000	900 000	900 000	5,25%	5,29%	Valeur d'acquisition
Total		7 580 000	7 580 000	44,25%	44,59%	

AC1.2 Obligations et Valeurs assimilées : Le détail des Obligations et Valeurs assimilées acquis courant l'exercice 2025 se présente comme suit à la clôture de l'exercice 2025 :

Titre	Quantité	Coût Total	Valorisation	% de l'Actif Net	% Mt Souscrit	Méthode Valorisation
OCA IMM	57 000	570 000	570 000	3,33%	3,35%	Coût Amorti
Total		570 000	570 000	3,33%	3,35%	

AC1.3 Titres des Organismes de Placement Collectif : Le détail des Titres des Organismes de Placement Collectif acquis courant l'exercice 2025 se présente comme suit à la clôture de l'exercice 2025 :

Titre	Quantité	Coût Total	Valo	% de l'Actif Net	% Mt Souscrit	Méthode Valorisation
MAXULA PLACEMENT SICAV	6 602	703 122	709 669	4,14%	4,17%	Valeur Liquidative
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	123	13 858	13 647	0,08%	0,08%	Valeur Liquidative
Total		716 980	723 315	4,22%	4,25%	

AC1.4 Autres Valeurs : Le détail des Autres Valeurs acquis courant l'exercice 2025 se présente comme suit à la clôture de l'exercice 2025 :

Titre	Montant	Taux	Valorisation	% de l'Actif Net	% Mt Souscrit	Méthode Valorisation
CCA IMM	300 000	10,70%	303 318	1,77%	1,78%	Coût Amorti
Total	300 000		303 318	1,77%	1,78%	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **8.064.046DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	% de l'actif Net	% du montant souscrit
a - Placements monétaires	6 143 182	1 992 446		
Placement en Certificats de dépôt	4 492 825	1 992 446	26,23%	26,43%
Placements en pension livrée	1 650 357		9,63%	9,71%
b - Disponibilités	1 920 864	165 157		
Avoirs en banque	1 920 864	165 157	11,21%	11,30%
Total	8 064 046	2 157 603	47,07%	47,44%

Par ailleurs le détail du Placements monétaires et disponibilités à la clôture de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Titre	Taux	Coût total	Tombée	Valorisation	% Actif Net	% du montant souscrit
Certificats de dépôt						
		4 500 000		4 492 825	26,23%	26,43%
CD 10012026 ATB TMM+1	7,99%	4 500 000	10/01/2026	4 492 825	26,23%	26,43%
Pensions livrées						
		1 650 036		1 650 357	9,63%	9,71%
PL 6.99% 30012026/EMP NAT 24 T2	6,99%	1 650 036	30/01/2026	1 650 357	9,63%	9,71%
Avoirs en Banque						
		1 920 864		1 920 864	11,21%	11,30%
		1 920 864		1 920 864	11,21%	11,30%
Total Placements Monétaires						
		8 070 900		8 064 046	47,07%	47,44%

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **74.331 DT** et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	32 725	99 040
Rémunération du dépositaire à payer	41 605	10 940
Total	74 331	109 980

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à **35.092 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Redevance CMF à payer	1 710	611
Honoraires CAC	11 131	7 955
Frais de constitution	-	27 181
Retenues à la source	22 000	-
TVA Collectée	251	-
Total	35 092	35 747

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital Initial Au 01.01.2025	
Montant en Nominal	6 000 000
Nombre de parts	6 000
Nombre de porteurs de parts	2
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	11 000 000
Nombre de parts	11 000
Nombre de porteurs de parts	1
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	-
Nombre de parts	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
Capital au 31 Décembre 2025	
Montant en Nominal	17 000 000
Nombre de parts	17 000
Nombre de porteurs de parts	3

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 31.12.2025	6 000 000	6 000 000
Souscription de la période	11 000 000	11 000 000
Rachat de la Période	-	-
Autres Mouvements	(185 230)	131 257
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	6 336	6 336
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	(191 566)	(191 566)
Frais de négociation	-	-
Sommes distribuables des exercices antérieurs		111 876
Sommes distribuables de l'exercice	-	204 611
Montant Fin de période au 31.12.2025	16 814 770	17 131 257

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2025 présente un montant de 316.487 DT, il se détaille ainsi :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Sommes Distribuables de l'Exercice	204 611	111 876
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	111 876	-
Total	316 487	111 876

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Cette rubrique, s'élève à 207.628 DT pour l'exercice 2025.

Revenus Portefeuille-Titres	2025	2024
Dividendes des Organismes de Placement Collectif	204 561	-
Revenus des Autres Valeurs	3 067	-
Total	207 628	-

PR2 : Revenus des placements monétaires

Cette rubrique, dont le montant s'élève, pour la période allant de la date de souscription au **31.12.2025**, à **443.842** DT et se détaille comme suit :

Désignation	2025	2024
Revenus Pensions Livrées	96 874	38 055
Revenus Certificats de dépôt	346 968	245 139
Total	443 842	283 194

CH1 : Charges de gestion des placements

Ce poste s'élève pour la période clôturée au **31.12.2025** à **433.390** DT et se détaille comme suit :

Désignation	2025	2024
Rémunération du gestionnaire	402 725	124 040
Rémunération du dépositaire	30 665	10 940
Total	433 390	134 980

CH2 : Autres charges

Ce poste s'élève pour la période la période clôturée au **31.12.2025** à **13.486** DT et se détaille comme suit :

Désignation	2025	2024
Redevance CMF	1 713	611
Honoraires CAC	11 131	7 955
Impôts et taxes	218	411
Frais de constitution	-	27 181
Commissions bancaires	407	180
Total	13 468	36 339

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par part**

	31.12.2025	31.12.2024
Revenus des placements	38,322	47,199
Charges de gestion des placements	(25,494)	(22,497)
Revenus nets des placements	12,828	24,702
Autres produits	-	-
Autres charges	(0,792)	(6,056)
Résultat d'exploitation (1)	12,036	18,646
Régularisation du résultat d'exploitation	(3,626)	-
Sommes distribuables de l'exercice	8,410	18,646
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	3,626	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,373	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(11,269)	-
Frais de négociation	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(7,270)	-
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,140	18,646
Droits d'Entrée	-	-
Droits de Sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	(10,896)	-
Régularisation du résultat non distribuable	(8,440)	-
Sommes non distribuables de l'exercice	(19,335)	-
Valeur liquidative	1 007,721	1 018,646
Charges de gestion/ actif net moyen	3,73%	2,21%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,59%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,76%	1,83%

5-2 Rémunération du gestionnaire

MAXULA GESTION assure la gestion du fonds FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT moyennant une commission de gestion de 2.5 % HT par an du montant des souscriptions au FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT. Le règlement effectif de la société MAXULA GESTION se fera à l'avance au début de chaque trimestre.

5-3 Rémunération du dépositaire

L'ATB est désignée dépositaire des actifs du FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT. En rémunération de ses services de dépositaire, l'ATB perçoit une commission annuelle globale hors taxes égale à 0,15% de l'actif net du FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 5.000 DT HT.